

Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

L'achèvement enfin achevé

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-11)

L'établissement de la "base commune" pour la négociation d'élargissement; La politique industrielle commune; Questions diverses; Le renouvellement de la Commission; L'accord sur le vin; Extension du système des bonifications d'intérêt; Le problème du coke; Programme complémentaire pour Euratom.

- EUROFLASH (P. 12-48)

Sommaire analytique, p. 12

Index alphabétique, p. 47

N° 561 - 28 Avril 1970

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

Bruxelles. - Cette fois, l'achèvement est achevé. Dans la nuit de mardi à mercredi, à Luxembourg, le Conseil des Six est enfin parvenu à un accord sur le marché commun du vin. Cette affaire, en discussion depuis plusieurs mois, aura donc réclamé 23 jours et 10 séances de nuit du Conseil.

Pour l'Italie, elle conditionnait l'approbation du compromis global réalisé le 7 février, et qui comprenait : le Règlement financier définitif de la politique agricole commune, la création de ressources propres communautaires, l'accroissement des pouvoirs de contrôle du Parlement européen, l'établissement des marchés communs du tabac et du vin. Indirectement elle constituait également le "verrou" de la mise en oeuvre du programme de travail établi au Sommet de La Haye, puisque la France avait fait de l'achèvement - c'est-à-dire, plus précisément, du système définitif de financement de l'Europe Verte - la condition de l'ouverture, dans les délais prévus, de la négociation d'élargissement de la Communauté. Le premier volet du triptyque de La Haye - achèvement, renforcement, élargissement - est donc en place. La période transitoire de la Communauté est vraiment terminée. La période définitive débute officiellement.

Sans revenir maintenant sur "l'histoire ancienne", une première remarque s'impose. Le texte, qui modifie le Traité de Rome (à propos des pouvoirs du Parlement), a été signé solennellement à une heure du matin, mercredi, en séance publique par les Ministres des Affaires Etrangères, mais il doit encore être ratifié par les Parlements nationaux pour être applicable. Or, cette ratification ne doit pas être considérée comme une simple formalité. La France a fait savoir, en temps utile, que les négociations d'élargissement n'entre-raidraient pas dans "une phase active" tant que tous les parlements nationaux n'auraient pas définitivement statué.

Mais il se trouve que le Parlement Européen n'est pas satisfait du rôle - trop restreint selon lui - qui lui a été réservé à propos du contrôle budgétaire. Mario Scelba, son Président, est donc venu demander à Luxembourg l'extension de ce rôle. Il semble que la Commission, par des déclarations manquant peut-être d'opportunité, l'avait encouragé dans cette voie. Pour sa part, le Conseil s'est évidemment refusé à s'y engager, car c'eût été pratiquement remettre le compromis global sur le métier. Dans certains milieux parlementaires européens, on s'apprête ainsi à faire campagne, sur le plan national, pour le refus de la ratification des textes financiers.

En se dissociant publiquement de la décision du Conseil, la Commission n'a certainement pas arrangé les choses, et il faut donc espérer que maintenant la raison prévaudra : le compromis sur l'achèvement a en effet une valeur politique essentielle et un retard dans sa mise en oeuvre aurait les conséquences les plus graves. De toutes façons, d'ailleurs, le rôle du Parlement fera l'objet d'une nouvelle discussion en 1972, et mieux vaut compter, comme le fait Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil, que toutes les ratifications

parlementaires nationales s'effectueront avant la fin de l'année pour que ne soit pas perturbée la suite du processus de la relance européenne.

L'achèvement terminé, il faut se consacrer désormais aux deux autres volets du triptyque : le renforcement et l'élargissement de la Communauté. Ces deux sujets sont intimement liés l'un à l'autre, et les Six sont d'ailleurs convenus d'inclure dans leur "base commune" de négociation avec la Grande-Bretagne des "options fondamentales" de développement de la Communauté.

Comment se présente la préparation de ces négociations ?

Les avis sont tout à fait concordants : "dans d'excellentes conditions", expression employée aussi bien par Joseph Luns que par Maurice Schumann. Deux des chapitres répertoriés par le Conseil au début de l'année, et qui devaient faire l'objet d'une attitude commune, sont clos : il s'agit de la période de transition à accorder aux candidats et des problèmes de la CECA. En ce qui concerne les affaires économiques et monétaires, il est entendu que le Conseil en reparlera quand il sera conduit, en juin, à prendre des décisions de principe sur la base du rapport du Comité Werner. Le dossier Commonwealth a fait l'objet d'une première discussion la semaine dernière. Restent les questions relevant de l'Euratom, le sort à réserver aux autres Etats européens non candidats à l'adhésion, les problèmes institutionnels (sujet sur lequel, déjà, beaucoup a été dit) et enfin le choix de la procédure de négociations.

En principe, c'est au cours du Conseil des 11 et 12 mai que les Six devraient en terminer avec la préparation de la négociation d'élargissement, la session des 7 et 8 juin étant pour sa part consacrée au renforcement de la CEE. Il n'est effectivement pas exclu que les Six puissent, d'ici 15 jours, refermer le dossier anglais. Et tout laisse supposer que le parallélisme entre la préparation de l'élargissement et le renforcement sera maintenu jusqu'au bout et que, par exemple, le choix du négociateur ne sera effectué que le 8 juin, en même temps que seront dégagées les options fondamentales de développement.

Une remarque doit être faite au sujet de la préparation des négociations : la "base commune" est, en réalité, un catalogue des points à discuter avec la Grande-Bretagne, et dont les Six ont dégagé quelques principes essentiels mais généraux. Voilà qui ne ressemble nullement aux positions de négociation adoptées par la Communauté pour les accords qu'elle a déjà conclus dans le passé avec des pays tiers. A cela, on donne ici l'explication suivante : avant d'arrêter une attitude précise, il faut entendre les candidats. Ce qui revient à dire implicitement que les négociations qui vont s'ouvrir auront, dans un premier temps, un caractère largement exploratoire.

D'ailleurs, s'il est maintenant acquis que, formellement, une réunion de "Dix" (les Six et les quatre candidats) aura lieu avant la fin du mois de juin, et que les négociations proprement dites débu-

teront en juillet, il n'en est pas moins évident que les "choses sérieuses" ne commenceront qu'après les élections britanniques. Tant que ces élections n'auront pas eu lieu, Londres sera trop tenu par des considérations de pure politique intérieure pour étaler franchement son jeu, et les Six pour leur part refuseront de s'engager à fond. Les élections britanniques auront-elles lieu en juin, comme certaine le prévoient maintenant, ou en octobre ? Le plus tôt, sans doute, sera le mieux car il ne faut guère se faire d'illusions : les négociations seront longues et difficiles. La dernière discussion pour le vin a clairement montré avec quelles difficultés les Six parvenaient à se faire, entre eux, des concessions. Il serait étonnant que cette façon farouche qu'a chacun de défendre ce qu'il croit être son intérêt disparaisse comme par enchantement. Par ailleurs, il est difficile de croire à une "négociation sur les grandes lignes" qui reste, croit-on savoir, la thèse britannique depuis que George Brown l'a imposée. Ce n'est absolument pas, réflexion faite, "le genre de Bruxelles"...

Quant au "renforcement", il occupera une large partie, certainement, de la session des 7 et 8 juin. Ce renforcement, il est d'abord économique avec d'une part la progression vers l'Union monétaire, et d'autre part l'établissement d'une politique des structures industrielles et technologiques de la Communauté.

Dans le premier domaine, le Comité Werner poursuit activement ses travaux. Il doit incessamment remettre aux Ministres des Finances, à Rome, un projet de plan par étape vers l'Union économique et monétaire. Sur ce plan, des "tirages" d'origine politique se sont manifestés du côté néerlandais. En effet, la Grande-Bretagne envisage sans aucune faveur l'inclusion de cette affaire dans la négociation. L'alerte est assez chaude pour que Raymond Barre ait pris la peine de venir au Conseil demander officiellement la confirmation des engagements antérieurs des Six : une décision de principe en juin, et la présentation de cette décision aux candidats. Dans le second domaine - celui de la politique industrielle - le Conseil a demandé aux Représentants Permanents de lui fournir le 8 juin un rapport sur les actions les plus urgentes à entreprendre, en se fondant sur le memorandum de la Commission et l'aide mémoire déposé par le gouvernement français.

Le renforcement c'est également, comme cela a été précisé au sommet de La Haye, le progrès vers l'unification politique. Le Comité Davignon (du nom du Directeur des Affaires Politiques au Ministère belge des Affaires Etrangères) fera au Conseil à la fin du mois de Mai un premier compte rendu, et le Conseil doit tirer les conclusions de ces travaux avant la fin du mois de juillet. Une question importante est maintenant de savoir comment la Grande-Bretagne sera associée aux discussions des Six. Jusqu'à l'ouverture des négociations, il n'y a aucune difficulté : elle est informée par les voies diplomatiques habituelles, ou même à l'UEO.

Mais la Grande-Bretagne souhaite participer comme membre à part entière aux discussions politiques dès que la négociation d'adhésion aura débuté. Londres poursuit une vigoureuse campagne dans ce sens, sans se rendre d'ailleurs très bien compte qu'elle "importune" certains Etats membres, même parmi ses fervents supporters. Du côté français, on fait valoir que tant que la Grande-Bretagne ne sera pas membre du Marché Commun, il n'y a pas de raison qu'elle participe comme les autres pays aux débats politiques. Par contre, l'UEO, au sein de laquelle la France a repris sa place, sera un excellent forum de consultation. Deux pays - Belgique et République Fédérale - paraissent s'être ralliés à cette thèse. Une décision sera sans doute prise à ce sujet à la fin du mois de mai.

La décision du 22 avril à Luxembourg a débloqué la machine européenne, mais les Six ne sont pas au bout de leurs peines.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'ETABLISSEMENT DE LA "BASE COMMUNE" POUR LA NEGOCIATION D'ELARGISSEMENT. - Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères a poursuivi au cours de sa session des 20 et 21 avril la préparation de la "base commune" destinée à être le fondement de la future négociation avec les candidats à l'adhésion au Marché Commun.

Sur deux questions au moins, l'accord est pratiquement réalisé. Il s'agit tout d'abord de la période de transition à accorder aux nouveaux membres. A ce sujet il n'y avait plus qu'à compléter la position déjà prise, pour tenir compte de deux observations de la Commission. En ce qui concerne la politique commerciale commune, les candidats seront invités à prendre l'engagement d'insérer dans les accords commerciaux qu'ils pourraient conclure avec des pays tiers pendant la période de négociation une "clause conditionnelle CEE" prévoyant la révision de l'accord en vue de le rendre conforme aux règles de la politique commerciale commune au cas où ils deviendraient membres de la Communauté. Ensuite, pour le maniement des clauses de sauvegarde, il y avait lieu de préciser dans quelles conditions les pays candidats et les pays membres actuels pourraient faire usage des dispositions insérées aux art. 115 et 226 du Traité de Rome.

Il s'agit en second lieu de la CECA. Les structures des industries charbonnière et sidérurgique britanniques ainsi que les pratiques (prix, subventions) appliquées Outre Manche posent une série de problèmes, eu égard au Traité de Paris. Les Six sont convenus de demander à la Grande-Bretagne de prendre, sur ces différents problèmes, des engagements précis pour adapter ces industries tant au Traité de Paris qu'aux décisions prises depuis sa mise en oeuvre par les Etats membres.

Le Conseil a également examiné les problèmes soulevés par les affaires financières et monétaires. L'idée de la Commission était d'établir un parallélisme entre la période de transition pour les nouveaux membres et la mise en place progressive de l'Union économique et monétaire. Cette suggestion n'a pas été retenue par les Ministres, qui n'ont pas jugé utile, pour le moment, de définir les engagements qui seraient demandés aux candidats, alors même qu'aucune décision n'a encore été arrêtée entre eux. En revanche, ils ont affirmé leur volonté de définir avant l'été, après que le Comité Werner aura terminé ses travaux, les grandes lignes du "plan par étapes" vers cette Union, qui seront soumises aux candidats à l'ouverture des négociations.

Une première discussion a eu lieu aussi à propos du Commonwealth. Deux thèses s'affrontent au sujet de l'Association des pays africains anglophones. D'un côté la France estime que, lors des négociations, devraient être réaffirmés les principes qui seraient à la base du renouvellement de la Convention de Yaoundé "élargie" (système de préférence et aide financière) tandis que, d'un autre côté, les Pays-Bas en tiennent pour une renégociation globale de la Convention (La Haye n'a jamais été favorable à la Convention de Yaoundé).

Les autres problèmes qui devront être traités par le Conseil au cours de sa prochaine session sont les suivants : Euratom, pays européens n'ayant pas demandé l'adhésion, problèmes institutionnels, procédure de négociation.

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE.- La Commission a présenté au Conseil son memorandum sur la politique industrielle de la Communauté. C'était l'"adieu" de Guido Colonna di Paliano, responsable au sein de la Commission des affaires industrielles, qui vient de démissionner - et qui ne sera d'ailleurs pas remplacé d'ici le 1er juillet. Le Conseil a décidé de charger le Comité des Représentants permanents d'examiner l'ensemble des problèmes exposés dans ce memorandum en vue de dégager des orientations concernant les actions à entreprendre par priorité, en tenant compte du memorandum français à ce sujet, et de lui faire rapport pour la session du mois de juin, au cours de laquelle il doit délibérer sur l'approfondissement et le développement de la Communauté.

QUESTIONS DIVERSES.- Les points suivants ont également été abordés par le Conseil : après avoir entendu un exposé du Président du Comité des Représentants permanents sur l'état des travaux relatifs aux accords envisagés avec l'Espagne et Israël, les Ministres ont convenu de se prononcer sur l'ensemble des textes négociés lors de leur session des 11 et 12 mai, ou lors de celle des 8 et 9 juin. Sur la base d'un rapport des Représentants permanents, les Ministres ont examiné certaines questions importantes que soulèvent deux propositions de Directives visant à permettre à toutes les entreprises de la Communauté l'accès aux marchés publics de travaux revêtant une sérieuse importance économique - c'est-à-dire d'un montant supérieur à \$ 1 million - passés dans l'un des Etats membres. Pour faciliter cet accès, il est notamment nécessaire de coordonner les procédures de passation en usage dans les différents Etats par les personnes morales de droit public. Des progrès assez sensibles ont été accomplis. Un accord, semble-t-il, aurait pu être réalisé, n'étaient-ce les réserves de dernière minute de l'Italie. Le Conseil tentera d'aboutir à un accord lors d'une session spéciale prévue pour le 14 mai.

LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION.- C'est le 20 avril, avant l'ouverture du Conseil proprement dit, que les Ministres des Affaires Etrangères ont tenu une réunion "intergouvernementale", c'est à dire en l'absence de la Commission, pour évoquer ce problème. Cette réunion a pris la forme d'un déjeuner auquel seuls ils ont pris part.

Il semble que, pour des raisons de politique intérieure - représentation de la CDU pour la République Fédérale, choix entre certaines personnalités pour l'Italie, problème flamand-wallon pour la Belgique - trois capitales au moins ont exprimé leur préférence pour le maintien du nombre actuel (14) des membres de la Commission. En revanche, la France et le Luxembourg ont fait valoir que le Traité de fusion des Exécutifs a très clairement posé le principe de la réduction à 9 du nombre de ces membres.

Ainsi, la tendance l'emporterait en faveur du maintien de 14 commissaires. Pourtant un tel manquement au Traité n'irait pas sans soulever de graves problèmes. Par exemple, n'importe qui dans la Communauté pourrait soutenir devant la Cour de Justice qu'une Commission de 14 membres après le 1er juillet est illégale. Est-il possible de prendre le risque de se trouver dans une telle situation juridique ? Non, sans doute. C'est pourquoi, d'ici au prochain Conseil, un groupe de juristes va explorer les articles du Traité de fusion pour définir si, et dans quelles conditions, l'esprit du Traité peut être transgressé. Car c'est au fond bien de cela qu'il s'agit.

Certes, cette affaire ne doit pas être dramatisée. Certes, de multiples arguments peuvent être invoqués en faveur du maintien du nombre actuel de commissaires. On peut par exemple estimer qu'il n'est guère logique de bouleverser l'organigramme actuel de la Commission pour, dans trois ans, et dans l'hypothèse d'un élargissement de la CEE, remettre l'ouvrage sur le métier. Ce qui est plus grave, c'est la manière dont les gouvernements abordent ce problème : que l'efficacité de la Commission passe après des marchandages entre partis politiques nationaux, cela donne une idée de l'importance que les Etats membres accordent à cette institution.

Les "problèmes de personnes" - c'est-à-dire, plus concrètement, celui du remplacement éventuel de Jean Rey - n'ont, en principe, pas été abordés. Mais il paraît évident que si les commissaires restent au nombre de 14, peu d'entre eux seront changés, et sans doute pas le Président - encore que, selon une rumeur persistante ici, l'Italie soit décidée à présenter un candidat. Quoi qu'il en soit, il faudra qu'une décision soit prise au cours du prochain Conseil puisque la date-butoir dans cette affaire est le 6 juin.

L'ACCORD SUR LE VIN. - La réglementation du marché commun du vin, enfin adoptée, prévoit la libre circulation à la date du 1er juillet. Elle s'articule sur plusieurs textes : Règlements de base pour les vins ordinaires et les VQPRD, Règlements d'application concernant notamment les prix, Règlements permettant le fonctionnement pratique du marché.

Un prix d'orientation sera fixé chaque année par le Conseil. Les cours seront soutenus grâce à un prix de déclenchement des interventions (aides au stockage privé) au niveau de 95 % du prix d'orientation; le soutien annuel du marché coûtera entre \$ 30 et 50 millions. Le régime des échanges avec les pays tiers est très strict: un prix de référence et des taxes compensatoires assureront une priorité d'écoulement à la production communautaire. Tout coupage de vins communautaires avec des vins de pays tiers sera interdit.

En ce qui concerne les conditions de production du vin, elles seront réglementées dans l'ensemble de la Communauté - bien que la République Fédérale ait obtenu certaines dérogations temporaires et limitées. La Communauté a été divisée en cinq zones géographiques pour lesquelles ont été fixés le degré minimum naturel du vin, le

taux maximum d'enrichissement, et le degré maximum après enrichissement. Sauf exception, aucun vin ne pourra être livré à la consommation s'il n'atteint pas 8,5° ou s'il ne dépasse 15°. Enfin une clause de sauvegarde intracommunautaire est prévue, au cas où le marché de l'un des Six serait perturbé par des importations en provenance d'un autre Etat membre où ne seraient pas appliqués les instruments de contrôle du marché prévus par la Règlementation européenne (c'est une sécurité obtenue par la France vis à vis de l'Italie).

Les règlements d'application prévoient enfin les prix d'orientation, de seuil des interventions, de référence. Pour le vin rouge ordinaire (entre 10° et 12°), le prix d'intervention est identique au prix français actuel (soit F. 7,10 par degré hecto). En général d'ailleurs, la législation française n'est pas modifiée par les dispositions ainsi adoptées. Le Ministre français Jacques Duhamel s'est battu jusqu'à la dernière minute pour défendre ses viticulteurs.

EXTENSION DU SYSTEME DES BONIFICATIONS D'INTERET. - La Commission a décidé d'étendre le système des crédits avec bonification d'intérêt aux prêts d'investissements qu'elle accorde, dans certaines conditions, aux industries du charbon et de l'acier dans le cadre de l'art. 54 du Traité CECA. Jusqu'à présent, cette bonification n'était admise que pour des crédits ouverts au titre de l'art. 56 § 2 du Traité de Paris et destinés à faciliter le financement de projets de reconversion industrielle dans des régions touchées par les adaptations des industries minière ou sidérurgique.

Alors que les crédits normaux sont accordés au prix coûtant par la Commission, la bonification d'intérêt, financée sur la "réserve spéciale" de la CECA, permet de ramener le taux d'intérêt pour les crédits en question à 4,5 % pendant les quatre dernières années. Cette réserve spéciale est approvisionnée par les intérêts des placements des fonds CECA ainsi que par le produit des amendes et intérêts de retard perçus dans le cadre de l'application du Traité. Contrairement aux fonds provenant directement du prélèvement CECA, qui sont affectés aux seules dépenses administratives ainsi qu'aux dépenses pour la réadaptation des travailleurs (art. 56,1,) et pour la recherche technique et sociale, la réserve spéciale est à la libre disposition de la Commission. C'est ainsi qu'elle avait déjà permis, au cours des dix dernières années, de financer les six premiers programmes de construction de logements ouvriers ; un septième programme vient d'être approuvé par la Commission.

Certains membres de la Commission s'étaient d'ailleurs tout d'abord opposés à l'extension prévue du système de la bonification d'intérêt aux crédits d'investissements par crainte qu'une telle mesure puisse compromettre la participation financière de la Communauté au nouveau programme de construction. Un accord a finalement été réalisé : la bonification sera limitée à certains crédits d'investissements présentant un intérêt particulier pour l'ensemble des industries du charbon et de l'acier de la Communauté, notamment lorsqu'il s'agit

de faciliter la création d'installations de production devant assurer l'approvisionnement en matières pour lesquelles la Communauté est déficitaire (cas notamment des cokeries), ou encore d'installations destinées à combattre la pollution de l'environnement lorsque celles-ci sont prescrites par des lois nouvelles.

En raison du renchérissement de l'argent sur les marchés des capitaux accessibles dans le cadre de la politique d'emprunts CECA, la Commission vient d'ailleurs de relever le taux d'intérêt pour les crédits d'investissements normaux à 8,5 % l'an. Il est probable que le taux appliqué aux crédits avec bonification d'intérêt en subira les conséquences : de 4,5 % à l'heure actuelle, il pourrait être porté à 6,5 %.

LE PROBLEME DU COKE. - La pénurie actuelle en charbon à coke et en coke sidérurgique et l'approvisionnement à plus long terme de la sidérurgie communautaire en coke ont fait dernièrement l'objet d'une discussion au sein de la commission "marché et prix" du Comité consultatif. A cette occasion, la Commission a pressé les producteurs d'acier de prendre les initiatives nécessaires afin d'assurer eux-mêmes - au moyen de contrats de livraison à long terme - leurs futurs approvisionnements en la matière.

Pour 1970, on prévoit en effet un déficit de l'ordre de 2 à 4 millions de t. de coke dans l'approvisionnement de l'ensemble de la sidérurgie communautaire. Les projets d'investissements décidés ou en voie de réalisation en matière de cokéfaction permettront, d'ici quelques années, la carbonisation de quelque 7 millions de t. supplémentaires, ce qui correspond à une consommation de charbon à coke de l'ordre de 10 millions de t. par an. Toutefois, étant donné l'allure actuelle des programmes de fermetures de mines produisant du charbon à coke, et les difficultés rencontrées par les charbonnages pour s'assurer une main d'oeuvre qualifiée, on peut se demander si les charbonnages communautaires seront en mesure de couvrir ces besoins. Il faudra par conséquent que les sidérurgistes prennent leur responsabilité, donnant ainsi aux charbonnages la possibilité de prévoir les investissements indispensables et de mener une politique de l'emploi apte à assurer les productions nécessaires pendant les prochaines années.

Le problème crucial qui se posera lors des négociations entre sidérurgistes et charbonniers sera naturellement celui des prix. En effet, les prix actuels ne couvrent pas les frais de production, et l'on peut s'attendre que les Etats membres refuseront de porter leurs aides à des niveaux déraisonnables. La décision 1/70 permettant, pour les trois prochaines années, l'octroi d'aides à la production en faveur du charbon à coke et du coke sidérurgiques, a justement pour objet d'accorder aux parties intéressées les délais dont elles ont besoin pour organiser elles-mêmes l'approvisionnement en charbon à coke et en coke.

A ce sujet, la Commission rappelle aux sidérurgistes que le prix indicatif (\$ 17,50/t.) qu'elle vient de fixer pour le charbon à

coke dans le cadre de sa décision 1/70 ne constitue nullement un prix commercial; c'est un prix plancher en dessous duquel les producteurs de charbon ne sauraient descendre sans se mettre en infraction avec les règles du Traité CECA. Actuellement, le prix normal pour le charbon à coke se situe entre \$ 19 et 20/t. car les principaux fournisseurs étrangers, notamment ceux des Etats-Unis, ne concluent plus de contrats en-dessous de ces prix et ont même révisé en hausse les prix appliqués à la plupart des contrats de livraison à long terme signés au cours des dernières années.

La situation actuelle du marché commun du coke et du charbon à coke, comme l'offensive lancée depuis quelque temps par l'industrie sidérurgique japonaise sur le marché mondial des fines, ont incité certains producteurs sidérurgiques à parler d'une véritable "guerre des matières premières". Il s'agit précisément d'éviter les effets de cette guerre. La sidérurgie communautaire dispose encore à l'heure actuelle d'une source d'approvisionnement autonome en charbon à coke; à elle de ne pas en compromettre l'avenir.

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE POUR EURATOM.- Le Comité scientifique et technique d'Euratom, réuni les 20 et 21 avril au centre de Geel, a donné un avis favorable à l'avant-projet de programme de recherches et d'enseignement nucléaires complémentaires élaboré par la Commission pour l'année 1970. Ce programme complémentaire, qui aura pour effet de relever de quelque Uc 2,3 millions les dépenses prévues dans le budget ordinaire de recherches et d'investissements 1970, vise à assurer l'utilisation optimale de certaines installations du CCR-Centre Commun de Recherches.

Il concerne notamment : la boucle multiple MK5 destinée aux expériences dans le réacteur ESSOR; les irradiations dans le réacteur BR2 dans le cadre du programme des réacteurs à gaz à haute température; la préparation de la construction du réacteur pulsé SORA dans le cadre du programme de la physique de la matière à l'état condensé; l'étude d'un système de cibles élargissant les possibilités de l'accélérateur LINAC du Bureau Central de Mesures et Etalons nucléaires à Geel.

Le vice-président de la Commission, M. Hellwig, a informé le Comité de l'état actuel des travaux effectués aux différents niveaux en vue de la réorganisation du CCR. Ces travaux sont menés parallèlement par le Comité des Représentants permanents, un comité extérieur composé de quatre experts indépendants, et les services de la Commission. Un groupe de hauts fonctionnaires de cette dernière, présidé par M. Emile Noël, Secrétaire général de la Commission, vient d'achever un rapport qui préconise une série de mesures à prendre en vue de conduire à une certaine décentralisation dans l'élaboration des programmes de recherches, de renforcer l'organisation interne du CCR, de réorganiser les relations entre les différents organes de décision, et d'introduire des activités non-nucléaires dans les programmes.

Ces propositions ressemblent sur nombre de points à celles contenues dans le memorandum allemand, notamment en ce qui concerne l'assouplissement de la procédure d'élaboration des programmes et la plus grande autonomie à accorder au Directeur du CCR. Elles s'efforcent cependant de maintenir l'équilibre institutionnel qui donne à la Commission la responsabilité de la sauvegarde de l'intérêt communautaire. Celui-ci ne correspond évidemment pas toujours à la somme des intérêts des différents pays membres, et il pourrait se voir compromis dans l'hypothèse d'une application pure et simple des propositions allemandes. Bonn préconise en effet l'intervention des représentants des Etats membres dès la phase d'élaboration des avant-projets de programmes, tout en limitant fortement les pouvoirs de la Commission.



E U R O F L A S H

- P. 15 - AMEUBLEMENT - Belgique: DIKS & COENEN ouvre une succursale à Neeroeteren.
- P. 15 - ASSURANCES - Belgique: Les accords ANCORA/KLAUS WEIHTAG.
- P. 15 - AUTOMOBILE - Suisse: AUTO DISTRIBUTION INTERNATIONAL est à capital belge.
- P. 15 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Association J. HEIJMANS/N. B. M. dans BELGE DES ASPHALTES & BETONS; Nouveaux actionnaires pour BERNARD-LEVY-DELEC et MANHATTAN CENTER. France: AMEV-CLAMART est à capital néerlandais; BUTINCO ouvre une succursale à Grasse; Les apports de LINIERE DE TRIE-CHATEAU à ISOLIN; Constitution définitive de TUILERIES B. M. P.; FRANCAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES devient majoritaire dans REGIE GENERALE DE CHEMINS DE FER & TRAVAUX PUBLICS. Italie: Une filiale pour PRECEM. Pays-Bas: Création de BOLWIJK; Un nouvel actionnaire pour FORT MONTAGEBOUW.
- P. 18 - CHIMIE - France: GAMLEN CHEMICAL prend le contrôle absolu de son affiliée de Clichy; Réorganisation des intérêts d'UGINE-KUHLMANN; Les intérêts suisses dans DANESA. Pays-Bas: CABOT s'installe à Rotterdam; Les apports de S. H. V. à KROON-OIL. Suisse: CIE ROUSSELOT ferme sa filiale de Lucerne.
- P. 20 - COMMERCE - Allemagne: Les projets d'AMERICAN MUTUAL SERVICES; Les accords FRIEDRICH SCHWAB/VERSANDHAUS MOHR; Un accord BANK OF CHINA/DEUTSCHE BANK; LATSCHA s'intéresse à ADOLPH SCHÜRMAN. France: AGACHE-WILLOT détient 55 % dans AU BON MARCHE. Pays-Bas: GEOMETRY NEDERLAND est filiale d'OKIJN; Création de BOSMAN-LETTERS ROTTERDAM. Suisse: Intérêts germano-belgo-franco-néerlandais-italiens dans INTERSPORT INTERNATIONAL.
- P. 22 - CONSEIL ET ORGANISATION - Autriche: METRA DIVO est filiale de SEMA-METRA INTERNATIONAL. Belgique: Association américano-belge dans BEKAERT STANWICK, et franco-allemande dans INTERFIDES. France: Le portefeuille de METRA INTERNATIONAL; Association franco-allemande dans PSYMA FRANCE. Pays-Bas: AUERBACH se défait de ses intérêts dans BAKKENIST-AUERBACH.
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - France: Association franco-danoise dans SARQ; Une licence W. RICK & C° pour ETS CLEMESSY. Italie: RAND ELECTRIC est à capital suisse.
- P. 24 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Nouveaux accords SCHWANK/HUPP. Autriche: FRATELLI LOZZA s'installe à Vienne. Belgique: ALTO-DIE est à capital britannique. France: MANNESMANN devient actionnaire de S. I. G. M. A.; PETER ZIMMER FRANCE est à capital autrichien; Création de HAUSSMANN-INVEST. Italie: T. R. W. s'installe à Milan; GEBR. KULENKAMPFF simplifie ses intérêts au profit d'ITALTRACTOR-I. T. M.

Pays-Bas: Les accords PYRENE/SAVAL. Suisse: RUFRAM est à capital allemand. USA: FIAT prend 10 % dans ALLIS CHALMERS.

- P. 27 - EDITION - Allemagne: Association PETER PEREGRINUS/VDI-VERLAG; ECON VERLAG reprend sa liberté; BERTELSMANN prend 50 % dans DEUTSCHE BUCHGEMEINSCHAFT. France: Création de UNION DES EDITIONS MODERNES. Pays-Bas: Réorganisation chez NED. DAGBLADUNIE.
- P. 28 - ELECTRONIQUE - Allemagne: THERMO-APPARATEBAU est à capital suédois. France: J. C. ECKARDT s'installe à Paris. Grande-Bretagne: VDO TACHOMETER s'installe à Londres. Pays-Bas: TEKTRONIX s'installe à La Haye; BOWTHORPE INTERNATIONAL est à capital britannique; Les accords S. G. S. / NIJKERKS.
- P. 29 - EMBALLAGE - Allemagne: Les accords MILPRINT/KALLE.
- P. 30 - ENGINEERING - Belgique: Association belgo-néerlando-britannique dans FIELD ENGINEERING. France: BABCOCK FIVES prend le contrôle absolu de BABCOCK ATLANTIQUE.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: Une nouvelle affiliée pour le réseau VEUKA; Création de NORDDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE; Nouveaux actionnaires pour NORDDEUTSCHE KREDITBANK. Les accords INTERNATIONAL SHIPPING FUND/ICS CAPITAL SERVICES. Belgique: Dissolution d'une filiale de DONALDSON LUFKIN & JENRETTE; SCIENTA ouvre une succursale à Bruxelles. France: DREYFUS CORP. s'installe à Paris; SOCRE'DIT passe sous contrôle italien; ORGEX est filiale de BANEXI. Italie: SCIENTA devient actionnaire de S. A. E. S. GETRER; Concentration au profit d'ISTITUTO FINANZIARIO ITALIANO LANIERO. Luxembourg: Créations de SCIENTA HOLDINGS, de CRESCENT INTERNATIONAL FUND, et de LUXEMBOURGEOISE DE CONVERSION. Pays-Bas: FIRST NATIONAL INVESTMENT s'installe à Amsterdam; Association PIERSON, HELDRING & PIERSON/OYENS & VAN EEGHEN dans CLAIMINDO. Suisse: FAULKNER DAWKINS & SULLIVAN apporte à sa filiale de Lausanne les activités de celle de Paris.
- P. 34 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: FRATELLI RAMAZZOTTI s'installe à Cologne, et ETS CHAUVENET à Francfort. France: JAKOB GERHARDT s'installe à Paris; RICARD réorganise ses intérêts dans le secteur du champagne; Développement de FRANCAISE DE SEMOULERIE; STE D'ALIMENTATION DE PROVENCE développe sa filiale d'Aubervilliers; Deux filiales-cadres pour FROMAGERIES BEL. Italie: Concentration au profit de S. A. G. E. S. SpA.
- P. 35 - INDUSTRIE DU JOUET - Allemagne: MILTON BRADLEY prend le contrôle de FRANKEN PLASTIK VERTRIEBS. Belgique: LESNEY PRODUCTS ouvre une succursale à Anvers. France: EDISON GIOCATTOLI s'installe à Paris.
- P. 36 - METALLURGIE - Allemagne: Les accords BROWN, BOVERI & CIE/DEUTSCHE METALLWERKE. Belgique: PONT-A-MOUSSON accroît ses intérêts dans GENERALE DE CONDUITES D'EAU. France: BAUER est à capital suisse; Concentrations au profit de DAVUM; et à celui de NOVAFER. Italie: PRECISION VALVE s'installe à Milan; STABILIMENTI DI SANT' EUSTACCHIO passe sous le contrôle

de FINSIDER. Pays-Bas: Les accords HEYCOP/ESKEM. USA: Projets industriels de KORF INDUSTRIE.

- P. 39 - PETROLE - Allemagne: Projets industriels d'ERDÖL-RAFFINERIE NEUSTADT. Belgique: MID-CONTINENT SUPPLY s'installe à Bruxelles; CHANTIER MAZOUT est filiale d'ESSO BELGIUM. Bermudes: Association franco-américano-britannique dans SUBSEA EQUIPMENT ASSOCIATED.
- P. 40 - PHARMACIE - Allemagne: Les accords NATIVELLE/HORMO-PHARMA. France: BEECHAM GROUP prend le contrôle de LABORATOIRES SEVIGNE; Concentration au profit de STE DE CHIMIE ORGANIQUE & BIOLOGIQUE; Modification des accords CHAS. PFIZER/CLIN-BYLA. Grèce: Les projets de NATIVELLE. Italie: NATIVELLE prend la représentation d'HORMO-PHARMA; ACTIFARM est filiale de LABORATOIRES MIDY; KARL O. HELM s'installe à Milan. USA: KNOLL développe sa filiale d'Orange, N. J.
- P. 41 - PUBLICITE - Belgique: "CIPR-BELGIQUE" est à capital suisse. France: TEAM s'installe à Paris. Italie: SPADE & ARCHER ouvre une succursale à Milan.
- P. 42 - TEXTILES - Allemagne: DEUTSCHE VAIBRUNN STRUMPFABRIK est d'origine italienne; KLAUS STEILMANN reprend une filiale à PEEK & CLOPPENBURG. Autriche: STRIWA BEKLEIDUNGSWERKE est à capital allemand. Danemark: MAYFLOWER passe sous contrôle néerlandais. Italie: BANKERS TRUST devient actionnaire de CONFITEX; SIGHSTEN INTERNATIONAL est d'origine suédoise. Pays-Bas: Association américano-néerlandaise dans BAINBRIDGE EUROPE.
- P. 43 - TOURISME - Allemagne: WALLACE ARNOLD TOURS LTD s'installe à Cologne. Antilles: PAKHOED HOLDING et NEDERHORST deviennent actionnaires de S. E. L. MADURO. Côte d'Ivoire: HOTAFRIC est filiale d'AIR AFRIQUE. Pays-Bas: ADRIATIC AGENTUREN est d'origine yougoslave. Suisse: FALKENHORST est à capital néerlandais.
- P. 45 - TRANSPORTS - Belgique: PACIFIC INTERMOUNTAIN EXPRESS s'installe à Anvers. Espagne: Association "HANSA"/NED. STOOMBOOTMIJ. /MARITIMA DEL NORTE. France: PACIFIC INTERMOUNTAIN EXPRESS s'installe à Paris. AEROLINAS PERUANEAS ouvre une succursale à Paris. Grande-Bretagne: Constitution définitive de SMIT & CORY INTERNATIONAL PORT TOWAGE. Italie: TRACTION & TRANSPORTS INTERNATIONAUX ouvre une succursale à Milan. USA: Association franco-germano-britannique dans GLOBAL CONTAINER SERVICE.
- P. 46 - DIVERS - France: SARTORIUS-WERKE (filtres) s'installe à Malakoff/Hts-de-Seine; IMMOBILIERE ATLANTIQUE prend 24,84 % dans STE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DE L'OUEST.
-

AMEUBLEMENT

(561/15) La manufacture néerlandaise de meubles et matelas DIKS & COENE N. V. d'Uden (cf. N° 446 p. 19) a ouvert en Belgique (Neeroeteren) une succursale dirigée par M. C. J. Van Grinsven.

Animée par MM. G. A. S. Coenen et E. J. Diks, la fondatrice, qui occupe plus de 300 personnes, possède plusieurs affiliées à l'étranger, notamment DIKS & COENEN GmbH de Kleve et DICO-FRANCE Sarl de St Nabord/Vosges (cf. N° 308 p. 33).

ASSURANCES

(561/15) La compagnie d'assurances (notamment transport) de Hambourg ANCORA TRANSPORTVERSICHERUNG AG a confié sa représentation à Anvers à la firme KLAUS WEIHTAG ALGEMEEN VERZEKERINGSAGENTSCHAP Pvba.

ANCORA (capital de DM 1 million) a été fondée en octobre 1968 par le groupe de transports internationaux KÜHNE & NAGEL SPEDITIONS AG de Brême (cf. N° 558 p. 41) en association avec MM. Klaus Eberhard Momm, Hans Merle, Horst Hohwy et Mme Irène Weihtag-Kolbe.

AUTOMOBILE

(561/15) Animateur à Liège des ETS FRAIKIN Sprl et président de la firme de négoce de pièces et accessoires automobiles AUTO-DISTRIBUTION BELGE SA d'Auderghem/Bruxelles (cf. N° 529 p. 20), fondée en octobre 1968 par quatorze entreprises belges (dont FRAIKIN), M. Raymond Fraikin a été appelé à la présidence à Bâle de la société AUTO DISTRIBUTION INTERNATIONAL AG, nouvellement formée au capital de FS 100.000 pour la promotion des intérêts d'entreprises de la branche et l'exploitation d'une affaire de négoce en gros.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(561/15) L'entreprise belge de matériaux préfabriqués pour le bâtiment BUREAU TECHNIQUE INDUSTRIEL & COMMERCIAL-BUTINCO SA (Woluwe-St-Pierre), que préside Mme E. Lamory, a ouvert une succursale en France (Grasse/Alpes Mmes).

(561/16) Le groupe néerlandais d'asphaltes et goudrons pour travaux publics N. V. AANNEMERS- & WEGENBOUWMIJ. v/h FA. J. HEIJMANS de 's-Hertogenbosch (cf. N° 496 p. 21) a conclu une association paritaire avec le groupe de génie civil de Zaandam N. V. VERENIGDE N. B. M. BEDRIJVEN (cf. N° 560 p. 20) pour la fabrication en Belgique de matériaux de construction. Le cadre en sera une filiale commune à Anvers, STE BELGE DES ASPHALTES & BETONS B. A. B. SA (capital de FB 5 millions), présidée par M. Theodorus Heijmans et dirigée par M. W. van den Nieuwenhuyzen.

Le groupe de 's-Hertogenbosch y partage son intérêt avec ses filiales HEIJMANS' BOUWMIJ. HEBOMA N. V. (Rosmalen), N. V. INTERNATIONALE AANNEMINGSMIJ. HOLLAND-D. I. C. C. ('s-Hertogenbosch) et N. V. AANNEMINGSBEDRIJF SERIEWONINGEN-EURO A. C. S. (Vlaardingen), tandis que le groupe de Zaandam y est représenté par ses filiales AANNEMINGSBEDRIJF NEDERLANDSE BASALT MIJ. N. V. (cf. N° 279 p. 24), majoritaire, ALGERA WOLVEGA N. V. (Wolvega), N. V. NEDERLANDSE BOUW MIJ. N. B. M. (Zaandam) et N. V. BASALT & BOUWSTOFFEN NEDERLANDSE BASALT MIJ. (Zaandam).

(561/16) En portant à FB 120 millions et 40 millions respectivement le capital de leurs filiales communes en Belgique BERNARD-LEVY-DELEC SA et MANHATTAN CENTER SA de St-Josse-ten-Noode (cf. N° 530 p. 17), les compagnies de promotion immobilière française STE BERNARD-LEVY Sca (Paris) et belge ENTREPRISES L'ECLUSE SA (Molenbeek-Saint-Jean) ont permis à l'entreprise de génie civil CIE D'ENTREPRISES C. F. E. SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. N° 554 p. 17) et à sa filiale de Luxembourg CIE FINANCIERE D'ENTREPRISES SA (cf. N° 394 p. 21) d'en devenir actionnaires pour 20 % et 10 % respectivement.

(561/16) Le groupe d'assurances d'Utrecht A. M. E. V. -ALGEMENE MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN VERZEKERINGSMIJ. (cf. N° 553 p. 19) a créé auprès de la succursale à Paris de sa filiale LEVENSVERZEKERING MIJ. "UTRECHT" N. V. (cf. N° 552 p. 18) une société de promotion et gestion immobilière, AMEV-CLAMART SA (capital de F. 4,9 millions). M. Jean Laguilhaume en est président du Directoire, et M. Willem van Garderen directeur général.

(561/16) Filiale à 72,66 % de la compagnie française de panneaux de particules ISOREL SA de Puteaux/Hts-de-Seine (elle-même membre du groupe STE CENTRALE DE DYNAMITE SA - cf. N° 550 p. 39), l'entreprise ISOLIN SA (cf. N° 133 p. 15) a acquis, au prix de F. 3 millions, l'usine de panneaux de particules de la STE LINIERE DE TRIE-CHATEAU SA (Trie-Chateau/Oise), qui lui avait déjà cédé, début 1968, l'ensemble de son réseau commercial (cf. N° 467 p. 20).

(561/17) Décidée récemment (cf. N° 550 p. 22), la création en France, au capital de F. 3 millions, de l'entreprise TUILERIES B. M. P. (BISCH-MARLEY-PARIS) SA (Fontenay-en-Parisis/Val d'Oise) est devenue effective. Les fondatrices en ont été les compagnies française LES TUILERIES BISCH SA (Seltz/Bas Rhin) pour 39 % et britannique MARLEY TILE (HOLDING) C° LTD de Sevenoaks/Kent (à travers son holding suisse MARLEY TILE AG de Zug) pour 20 % avec leur filiale commune (51/49) de portefeuille FINANCIERE B. M. BISCH MARLEY SA (Strasbourg) pour 31 %, ainsi que la STE DES MAISONS PHENIX SA de Paris (cf. N° 452 p. 23) pour 10 %.

Affiliée pour 20 %, 19,8 %, 10,99 % et 10,03 % respectivement aux groupes CIE DE PONT-A-MOUSSON SA, BANQUE DE L'INDOCHINE SA, UFINER-UNION FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE & L'ENERGIE SA (groupe STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA - cf. N° 543 p. 25) et FORCLUM-FORCE & LUMIERE ELECTRIQUE SA (affiliée pour 30 % au précédent - cf. N° 400 p. 28), PHENIX est actionnaire pour 2,5 % de TUILERIES BISCH, aux côtés de FINANCIERE B. M. (51 %) et de MARLEY TILE AG (28,5 %).

(561/17) L'entreprise d'armement d'Amsterdam N. V. STOOM-VAART MIJ. WIJKLIJN a négocié à Zwolle une association paritaire avec la firme de travaux d'excavation, dragage, travaux hydrauliques, etc... R. BOLTJE & ZONEN, INTERNATIONAAL AANNEMERSBEDRIJF VOOR GROND-, BAGGERWERKEN & WEGENBOUW N. V. (cf. N° 500 p. 19) pour l'exploitation de dragues et navires spéciaux. Le cadre en sera une filiale commune, BOLWIJK N. V. (capital de Fl. 0,5 million).

Représentée de longue date en République Fédérale par une filiale sous son nom à Hambourg (cf. N° 487 p. 21), R. BOLTJE & ZONEN (600 personnes) s'est associée en 1969 à la firme d'Amsterdam (à travers sa filiale ERHARDT & DEKKERS, représentée par M. Richard E. Erhardt) pour créer l'entreprise d'armement de dragues BOLWIJK NASSBAGGEREI GmbH de Hambourg (cf. N° 539 p. 45).

(561/17) Affiliée pour 20,6 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 560 p. 36), la STE FRANCAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES & DE TRAVAUX PUBLICS SA de Paris (cf. N° 540 p. 16) a conclu avec les actionnaires de la REGIE GENERALE DE CHEMINS DE FER & TRAVAUX PUBLICS SA de Paris (capital de F. 5,4 millions) un accord devant lui permettre d'y transformer en contrôle à 90 % son actuelle participation de 32,32 %.

Parmi les principaux actionnaires de la REGIE figurent notamment l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. N° 560 p. 19) pour 26,6 %, la BANQUE OTTOMANE SA de Paris et Londres (cf. N° 530 p. 28) pour 8,7 % et la BANQUE DE L'INDOCHINE elle-même pour 7,2 %.

(561/17) L'entreprise de bâtiment de Vérone PRECEM SpA a créé à Trévise, en association avec sa filiale PRECEM DELL'ADRIATICO SpA (Trieste), la firme P. T. M. SpA (capital de Li. 1 million) qui, présidée par M. A. Grippio Belfi, son propre directeur, a pour objet le transport et le montage d'éléments préfabriqués en béton et ciment.

(561/18) En cours de transformation en société de portefeuille sous le nom de B. A. M. VERENIGDE BEDRIJVEN N. V. (cf. N° 560 p. 19), l'entreprise de bâtiment de La Haye BATAAFSCHE AANNEMINGSMIJ. v/h FA. J. VAN DER WAL à ZOON N. V. a pris à Woudrichem une participation dans l'entreprise de préfabriqués (villas, écoles, bureaux, cantines, etc ...). FORT MONTAGE-BOUW N. V. Animée par M. A. J. W. Lucas, celle-ci, qui occupe une centaine de personnes, appartient depuis sa fondation en 1963 à la société de constructions métalliques, brouettes, roues, etc ... A. KOOREVAAR'S CONSTRUCTIEFABRIEK "HET FORT" N. V. (Hardinxveld-Giessendam).

B. A. M. a par ailleurs renforcé ses intérêts dans les matériaux de construction (en plastique) en s'associant récemment à Breda à la firme FRITS BODE MECHANISCHE BOUWMATERIALEN N. V. Celle-ci a apporté à une filiale commune, FRITZ BODE BOUWPLASTIC N. V. (seconde du nom) au capital de Fl. 750.000, les activités "plastiques" de sa propre filiale FRITZ BODE BOUWPLASTIC N. V. (première du nom), transformée en société de portefeuille sous le nom de FRITS BODE BELEGGINGSMIJ. N. V.

CHIMIE

(561/18) Le groupe CABOT CORP. de Boston (cf. N° 543 p. 33) a installé à Rotterdam une filiale, CABOT N. V. (capital de Fl. 375.000), dont il partage le contrôle avec sa filiale CABOT INTERNATIONAL CAPITAL CORP. (Wilmington/Del.). Spécialiste de noir de fumée (carbon black), produits chimiques et pétrochimiques, CABOT était déjà représenté aux Pays-Bas par la firme TH. S. ESKENS' HANDELMIJ. N. V. (Amstelveen), et il possède une affiliée industrielle à Amsterdam, KETJEN-CARBON N. V., en association avec la Division AKZO CHEMISCHE DIVISIE N. V. (cf. N° 556 p. 20) du groupe AKZO N. V. d'Arnhem (cf. N° 560 p. 22).

Le groupe américain, qui a racheté dernièrement pour \$ 55 millions au groupe UNION CARBIDE CORP. (New York) sa Division d'électrochimie de métaux et alliages pour très hautes températures STELLITE C° (Kokomo/Ind.), dispose de filiales industrielles en France, Italie, République Fédérale, Grande-Bretagne, etc ... ainsi que depuis peu en Belgique (CABOT BELGIUM SA de Bruxelles).

(561/18) Membre depuis 1967 du groupe de New York SYBRON CORP. (cf. N° 559 p. 28), la compagnie de produits détartrants et pour nettoyage d'hydrocarbures, additifs "Gambenol" pour fuels, etc ... GAMLEN CHEMICAL C° (San Francisco/Cal.) a pris en France le contrôle absolu de son affiliée GAMLEN NAINTRE SA de Clichy/Hauts-de-Seine (anc. STE D'EXPLOITATION GAMLEN NAINTRE Sarl au capital de F. 1,63 million). Le gérant fondateur de celle-ci, M. Marcel Naintre, a été nommé président aux Etats-Unis de la filiale GAMLEN CHEMICAL C° INTERNATIONAL (East Paterson).

Cette dernière coordonne les intérêts à l'étranger de sa compagnie mère, et notamment les filiales ou succursales GAMLEN CHEMICAL de Hambourg, Gênes, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Vienne, Oslo, etc ...

(561/19) Le groupe de Paris UGINE-KUHLMANN SA (cf. n° 556 p. 31) prépare une réorganisation de ses intérêts dans trois de ses domaines d'activité.

1) Dans le secteur chimique, il fera apport de l'usine d'oxyde d'éthylène exploitée à Gonfreville/Seine Mme par la STE DES PRODUITS CHIMIQUES MARLES-KUHLMANN SA (cf. n° 525 p. 15), pour en doubler la capacité de production à 80.000 t./an, à la société ETHYLOX SA, à créer au capital de F. 30 millions en association 66/34 avec la compagnie TOTAL CHIMIE SA, filiale paritaire de la C. F. P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA et de sa filiale C. F. R. -CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (cf. n° 509 p. 37). Dans une étape ultérieure, ETHYLOX accueillera également comme actionnaire l'UNION CHIMIQUE ELF AQUITAINE-U. C. E. A. SA (Courbevoie/Hts-de-Seine, membre du groupe public ERAP-ENTREPRISES DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (directement pour 20 % et à travers la S. N. P. A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA pour 80 %).

Cette opération entraînera l'absorption par le groupe de MARLES KUHLMANN (actifs évalués, nets, à F. 79,7 millions), dont il a acquis depuis fin 1969 le contrôle absolu pour avoir repris à la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES SA (groupe CHARBONNAGES DE FRANCE SA - cf. n° 557 p. 16) sa participation de 50 %. MARLES KUHLMANN, qui exploite, outre l'usine de Gonfreville, une unité de production d'acide sulfurique à Chocques/Pas-de-Calais, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de l'ordre de F. 90 millions; elle est majoritaire à 55 % dans la société MARLES-KUHLMANN-WYANDOTTE SA, en association pour le solde avec l'entreprise américaine WYANDOTTE CHEMICALS CORP. de Wyandotte/Mich. (cf. n° 547 p. 25). Le groupe absorbera aussi les entreprises STE DES ANC. ETS QUEUDOT SA, FINALOR SA (cf. n° 534 p. 33) et ETS CH. BERTOLUS (cf. n° 519 p. 33), dont l'ensemble des actifs représentent, nets, F. 61,8 millions.

2) Dans le domaine de la transformation plastique, le groupe rassemblera ses intérêts au sein de la CIE FRANCAISE DES PRODUITS CHIMIQUES & INDUSTRIELS DU SUD-EST de Paris (cf. n° 517 p. 34), où sa participation s'élèvera ainsi à 60 %. Cette affaire, dont le capital sera porté à F. 3,9 millions, aura ainsi pour filiales: à 99,96 % CONDITIONNEMENT & INDUSTRIE SA-CEISA (cf. n° 162 p. 24) de Paris (sacs en polyéthylène); à 66 % CIE FRANCAISE DE MATIERES PLASTIQUES-PLASCO SA (cf. n° 331 p. 25) de Huningue/Ht Rhin (mousse de polyester); à 66,14 % STE DE PRODUITS CHIMIQUES & MATIERES COLORANTES DE MULHOUSE SA de Paris (cf. n° 386 p. 21); à 50 % STRATINOR SA de Wasquehal/Nord (plaques stratifiées en polyester).

3) En matière de distribution d'engrais, les sociétés CIE MEDITERRANEENNE DE PRODUITS CHIMIQUES SA et STE COMMERCIALE POUR L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE SA de Paris ainsi que STE AUXILIAIRE BORDELAISE & PICARDE SA (Bordeaux) seront fusionnées. L'affaire issue de cette opération se verra apporter par le groupe ses participations de 49,79 % et 42,78 % respectivement dans les firmes LUCHE FILS SA et STE DES PRODUITS CHIMIQUES DE PONTIVY SA.

(561/19) Affiliée à la compagnie française PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (groupe RHONE-POULENC SA - cf. n° 550 p. 36), la compagnie chimique CIE ROUSSELOT SA de Paris (cf. n° 540 p. 18) a mis en liquidation sa filiale suisse ROUSSELOT AG de Lucerne (capital de FS. 50.000), que présidait M. Franz Emmenegger.

(561/20) Dans le cadre de sa coopération commerciale (cf. n° 554 p. 38) aux Pays-Bas avec la filiale CHEVRON OIL EUROPE INC. (New York) du groupe STANDARD OIL CO OF CALIFORNIA (San Francisco) à travers leur filiale commune CALPAM N. V. d'Utrecht (cf. n° 554 p. 37), le groupe d'Utrecht S. H. V. STEENKOLEN-HANDELSVEREENIGING N. V. (cf. n° 556 p. 21) a rationalisé ses intérêts dans le secteur des huiles de graissage : il a fait apport de sa filiale spécialisée de Zwijndrecht N. V. TECHNISCHE OLIEHANDEL "DE OLIEBRON" (occupant 25 personnes) à la firme indépendante KROON-OIL N. V. d'Almelo (cf. n° 527 p. 18).

(561/20) Affiliée pour 40 % à Paris au holding de Zurich GRO-LUX AG, l'entreprise chimique DANBROS (FRANCE) SA, qu'anime M. G. Gros, a participé pour 64 % à la création à son siège de la société DANESA SA (capital de F. 100.000). Celle-ci, également affiliée pour 33 % à la société financière UFITEC-UNION FINANCIERE AG de Zurich (cf. n° 551 p. 29), se consacrera, sous la présidence de M. G. Gros, à la fabrication et à la promotion du "Sefoil", produit utilisé comme agent de lavage et d'émulsion des hydrocarbures.

COMMERCE

(561/20) Récemment formée à Berne, la société INTERSPORT INTERNATIONAL CORP. GmbH (capital de FS. 100.000) l'a été à égalité (10 % chacune) par dix centrales européennes d'achat d'articles de sport, camping et de loisirs pour opérations de gros, import-export et commission.

Il s'agit de : 1) pour le Marché Commun DEUTSCHE INTERSPORT eGmbH EINKAUFSGENOSSENSCHAFT SPORT (GEGESPO) de Heilbronn, UNBA S. C. (Bruxelles), CENTRE ACHATS HUTTE INTERSPORT FRANCE-SA COOPERATIVE D'ACHATS EN COMMUN DE COMMERCANTS DETAILLANTS (Longjumeau/Essonne), COOPERATIVE HANDELSVEREENIGING "HOBO" G. A. (Rotterdam) et INTERSPORT ITALIA Srl (Bologne); 2) pour le reste de l'Europe SPORTING EINKAUFSGENOSSENSCHAFT ÖSTERREICHISCHER SPORTARTIKEL-EINZELHÄNDLER eGmbH (Wels/Autriche), EINKAUFSGENOSSENSCHAFT VON SPORTGESCHÄFTEN (INTERSPORT) de Berne, DANIA SPORT (Odense/Danemark), INTERSPORT NORGE A/S-NØR SPORT (Hønefoss/Norvège) et SPORTSAM EK. FÖR (Farsta/Suède).

(561/20) Le groupe succursaliste alimentaire (4.000 magasins environ aux Etats-Unis à l'enseigne "Dairy Queen", selon la formule du franchising) INTERNATIONAL DAIRY QUEEN INC. (Minneapolis/Minn.) a accordé sa franchise pour la République Fédérale à la compagnie de Hempstead/N. Y. AMERICAN MUTUAL SERVICES CORP.

Celle-ci ouvrira prochainement, à titre de test du marché européen, deux ou trois magasins dans la région de Francfort - où elle possède d'ailleurs déjà une filiale, AMERICAN MUTUAL SERVICES CORP. GmbH (capital de DM. 20.000).

(561/21) Des négociations sont en cours entre le holding textile français STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA de Lille (cf. n° 560 p. 44) et la famille belge Vaxelaire à propos de la prise du contrôle par le premier du grand magasin AU BON MARCHE - MAISON ARISTIDE BOUCICAUT SA de Paris (cf. n° 536 p. 23). Elles visent à la reprise par le premier des participations de 18 % et 17 % détenues par la seconde dans le BON MARCHE et dans la STE COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT SA (cf. n° 523 p. 22) - laquelle, contrôlée depuis peu à 56 % par la compagnie SAINT-FRERES SA de Paris (affiliée pour 43 % à AGACHE-WILLOT), possède elle-même un intérêt de 22,9 % dans BON MARCHE.

Cette double opération permettra au groupe de Lille d'avoir, directement et à travers SAINT-FRERES, la majorité à 80 % dans COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT et à plus de 55 % dans BON MARCHE. En contrepartie, il rétrocèdera à la famille Vaxelaire, qui contrôle à Bruxelles le grand magasin INNOVATION-BON MARCHE-INNO B. M. SA, la participation (inférieure à 10 %) qu'il y détient. En outre, ces transactions seront assorties de la rétrocession des participations croisées qui unissent les grands magasins français et belge : 7,6 % du BON MARCHE dans INNO BM, et 17,6 % de celui-ci dans celui-là.

(561/21) Filiale à 87 % en République Fédérale du groupe de New York THE SINGER C°, la compagnie de vente par correspondance FRIEDRICH SCHWAB AG de Hanau (cf. n° 530 p. 20) a conclu un accord de coopération avec son homologue VERSANDHAUS MOHR KG (Dollern/Stade), avec laquelle elle éditera à compter de la seconde moitié 1970 un catalogue commun.

SCHWAB a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 426 millions. Elle a pour principales filiales ou affiliées dans le pays les sociétés EIN- & VERKAUFS GmbH de Hanau (qui a repris la clientèle de la firme WESERVERSAND de Brême), SPAR-VERSAND (Hanau) et MEHRWERT GmbH & C° KG (qui exploite quatre centres commerciaux). De son côté MOHR réalise un chiffre d'affaires de DM. 50 millions environ et exploite trois magasins (Dollern, Herne et Bochum).

(561/21) Dirigée à Amsterdam par M. J. C. Warendorf, l'entreprise de courtage et représentation (de firmes d'Amérique du Nord notamment) N. V. OKIJN HANDELMIJ. (cf. n° 335 p. 33) a présidé à la création de la société GEOMETRY NEDERLAND N. V. (Amsterdam) au capital de Fl. 3,5 millions, qui, sous la direction de M. Alan H. Hammerman (Winnetka/Ill.) a pour objet la création et l'exploitation d'hôtels, magasins, garages, constructions résidentielles, etc ...

OKIJN a également prêté son concours à l'installation récente à Amsterdam des sociétés EQUITY TRUST C° N. V. (administration et gestion financières) et D. K. R. SUPPLIES N. V. (appareillages électroniques et électro-techniques).

(561/21) Afin de promouvoir entre la République Fédérale et la République Populaire de Chine des échanges qui, en transactions directes, ont représenté en 1969 une valeur de près de DM. 750 millions, la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 559 p. 47) a conclu avec la BANK OF CHINA un accord rendant possible la conclusion de marchés sur la base de la monnaie chinoise.

(561/22) Comptant parmi les premières entreprises succursalistes de République Fédérale, le groupe J. LATSCHA FRANKFURT KG de Francfort (cf. n° 452 p.17), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 400 millions notamment dans la région Rhin-Main, s'est assuré une participation substantielle dans son homologue ADOLPH SCHÜRMAN GmbH & C° KG de Remscheid-Lennep (cf. n° 548 p. 20) qui, avec plus de 1.200 personnes dans une douzaine de succursales, atteint un chiffre d'affaires annuel de DM. 100 millions environ.

LATSCHA est notamment associé en France aux ETS HAERINGER MIGROS AGAM SA (Haguenau/Bas-Rhin) pour l'exploitation de plusieurs supérettes dans l'Est du pays.

(561/22) Animée à Amsterdam par M. Herman Rudolf Bosman, l'entreprise d'enseignes et agencements pour magasins, expositions, foires, etc... BOSMAN-LETTERS v/h STANSERIJ HOLLAND N. V. a installé une filiale à Rotterdam, BOSMAN-LETTERS ROTTERDAM N. V. (capital de Fl. 750.000), et une autre à Eindhoven, BOSMAN-LETTERS EINDHOVEN N. V. (Fl. 400.000), dirigées respectivement par MM. H. H. Kruizinga et A. F. M. van Eck.

Les activités de la fondatrice en matière d'agencement de stands d'expositions sont assurées par sa filiale TENTOONSTELLINGSDIENST N. V. (Amsterdam).

CONSEIL ET ORGANISATION

(561/22) La firme de conseil en organisation, gestion, marketing et informatique BAKKENIST, SPITZ & C° d'Amsterdam (cf. n° 513 p. 30) a repris au groupe américain AUERBACH CORP. (Philadelphie) sa participation de 50 % dans leur filiale paritaire BAKKENIST-AUERBACH N. V. (cf. n° 540 p. 28), transformée en CONSULDATA NEDERLAND N. V. sous la direction de M. J. G. ten Hoonte.

Animée par MM. D. E. Beutich, N. C. Herterman, Th. van Kooten et J. G. E. Loot, BAKKENIST occupe quelque 120 personnes à son siège, à Amsterdam et Groningue et en Suisse - à travers sa filiale CONSULDATA AG (Zurich et Bâle). Le groupe américain, qui ne dispose plus désormais aux Pays-Bas que d'une succursale à Wassenaar (couvrant l'ensemble du Benelux) de sa filiale AUERBACH INFO INC., est lié au Royaume-Uni avec le groupe ATTWOOD GROUP OF COS. (cf. n° 448 p. 25) au sein de la compagnie de Londres ATTWOOD AUERBACH LTD.

(561/22) Le groupe d'études, recherches et conseil SEMA-METRA INTERNATIONAL SA de Paris (cf. n° 542 p. 29) a présidé à la formation à Vienne de la société METRA DIVO GES. FÜR WIRTSCHAFTLICHE & VOLKSWIRTSCHAFTLICHE PLANUNG & BERATUNG GmbH (capital de Sch. 200.000), que gère M. Ulrich Poppovic.

Le groupe français est intéressé pour moitié à Francfort dans l'entreprise de la branche DIVO-INSTITUT FÜR WIRTSCHAFTSFORSCHUNG, SOZIALFORSCHUNG & ANGEWANDTE MATHEMATIK GmbH (capital de DM. 0,72 million), en association paritaire avec la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT de Berlin et Francfort (cf. n° 557 p. 26) - en cours de concentration avec la FRANKFURTER BANK AG (Francfort).

(561/23) L'entreprise américaine d'organisation industrielle, engineering et conduite de travaux publics STANWICK CORP. (Arlington/Va.) a pris pied chez les Six avec la constitution en Belgique, en association avec le groupe métallurgique belge BEKAERT N. V. (à travers sa filiale BEKAERT ENGINEERING SA, majoritaire à 51 % - cf. n° 542 p. 36), de la société BEKAERT STANWICK SA (Zwevegen) au capital de FB. 1 million. Celle-ci se consacrera à l'assistance technique pour la création de nouvelles activités ainsi qu'à la modernisation, amélioration ou expansion d'activités existantes.

(561/23) Une association paritaire franco-allemande a donné naissance à Bruxelles à une affaire d'expertise comptable, financière, fiscale, etc..., INTERFIDES SA (capital de FB. 1,25 million), dont les administrateurs sont MM. R. Merckens, W. Becker, J. Meary et P. Valls.

La participation allemande y est partagée entre les sociétés fiduciaires de Berlin DEUTSCHE REVISIONS- & TREUHAND AG TREUARBEIT (56 %), TREUHANDGESELLSCHAFT FÜR ÖFFENTLICHE & PRIVATE UNTERNEHMEN AG TREUKO (32 %), DEUTSCHE FÖRDERUNGSGESELLSCHAFT FÜR ENTWICKLUNGSLÄNDER (GAWI) GmbH (8 %) et DR. SCHLOBIG, MAROTZKE & C°-UNTERNEHMENSBERATUNG GmbH (4 %). L'intérêt français y est porté par la STE FRANCAISE D'EXPERTISE COMPTABLE FIDUCIAIRE DE FRANCE SA de Levallois-Perret/Hauts-de-Seine (56 %) ainsi que, pour respectivement 32 %, 8 % et 4 %, par MM. Georges André, André Montagner et Paul Valla.

(561/23) Le regroupement récemment décidé (cf. notamment n° 532 p. 31) des compagnies SEMA (METRA INTERNATIONAL) SA (cf. supra) et OMNIUM TECHNIQUE OTH SA, toutes deux contrôlées conjointement (31 % chacun) par M. Marcel Loichot (à travers UNICONSULT SA) et la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA), s'effectuera par l'apport de ce contrôle conjoint à un holding du nom de METRA INTERNATIONAL SA. Celui-ci aura le contrôle absolu de SEMA et d'OTH, et il sera majoritaire dans les filiales METRA-EUROPE SA, METRAMATIQUE SA et SEMA INFORMATIQUE APPLIQUEE SA.

Spécialisée dans le conseil en gestion, étude de marché, software, etc..., SEMA réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 300 millions. OTH exerce ses activités dans le domaine de l'engineering, des bâtiments publics et des équipements techniques.

(561/23) Récemment constituée à Paris pour la recherche des motivations du comportement des consommateurs, la compagnie PSYMA FRANCE Sarl (capital de F. 40.000) l'a été par le psychologue allemand Waldemar Beck (Nuremberg) pour 60 % et Mme Martine Thiesse (Neuilly/Hts-de-Seine), gérante, pour le solde.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(561/24) M. Luigi Mazzotti dirige à Milan la nouvelle firme de vente d'appareillages ainsi que de composants électriques et électromécaniques RAND ELECTRIC SpA (capital de Li. 1 million), créée par la société suisse RAND SA (Montagnola/Ticino) en association avec M. Lorenzo Bolza (Ragoli/Trento), minoritaire avec 40 %.

(561/24) Des intérêts français (pour 93,5 %), portés par M. Richard Spolin, et danois (pour le solde), portés par MM. Peder Mostrup-Pedersen, Keld-Anker Madsen et Ole Tobiassen, ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce de matériels électriques et électroniques (notamment enseignes lumineuses et feux de circulation) SARQ SA (capital de F. 100.000), que préside Mme Hanne Bauer.

(561/24) Spécialiste de compresseurs, élévateurs hydrauliques et installations électriques, l'entreprise allemande DIPL. - ING. W. RICK & C° (Krefeld) a accordé à la compagnie française ETS CLEMESSY SA de Mulhouse/Ht Rhin (cf. n° 469 p. 27) une licence de fabrication et vente (France et pays francophones) de ses équipements électriques pour filtres.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(561/24) Le groupe automobile FIAT SpA de Turin s'est assuré aux Etats-Unis une participation de 10 % dans le groupe de matériels de génie civil, agricoles et équipements de levage et industriels ALLIS CHALMERS MANUFACTURING C° (West Allis/Wisc.), dont le principal actionnaire reste le groupe mécanique WHITE CONSOLIDATED INDUSTRIES INC. de Cleveland/Ohio (cf. n° 559 p. 31) depuis que le conglomérat de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. (cf. n° 540 p. 32) s'est défait, fin 1969, de sa participation de 33 %.

Une des récentes initiatives d'ALLIS CHALMERS a été de confier la représentation de ses matériels en France à la filiale de FIAT à Paris, F. F. S. A. (cf. n° 555 p. 21).

(561/24) Connue au Royaume-Uni pour ses outillages et machines d'extrusion de l'aluminium, la société ALUMINIUM TOOL & DIE C° LTD de Cheltenham (cf. n° 247 p. 23) a installé une filiale commerciale en Belgique, ALTO-DIE N. V. (St-Niklaas) au capital de FB. 50.000, en association avec sa filiale ALUMINIUM TOOL & DIE (NORTHERN) LTD (Runcorn/Ches.).

Animée par M. Kenneth Ch. Brookes, la fondatrice est présente depuis 1964 à Aix-la-Chapelle avec une filiale de vente sous son nom.

(561/25) Le groupe T. R. W. INC. de Cleveland/Ohio (cf. n° 543 p. 23) a renforcé ses intérêts en Italie en créant à Milan (avec succursale à Gardone Val Trompia/Lombardie) une filiale directe, TRW ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 500 millions), qui se spécialisera, sous la direction de M. Rinaldo Magistrali, dans les pompes hydrostatiques et accessoires de lubrification pour moteurs, matériels que représentait jusqu'ici la firme de Rome AVITRON ITALIANA SpA (cf. n° 312 p. 21).

T. R. W. partage à Turin avec le groupe ING. C. OLIVETTI & C° SpA (Ivrea) le contrôle de la firme de composants électroniques LA ZINCOCELERE SpA, et il a une affiliée mécanique à Gardone Val Trompia, CAM GEARS ITALIA SpA (anc. Milan - cf. n° 261 p. 22), directement contrôlée par la filiale britannique CAM GEARS LTD (Hitchin/Herts.), acquise en 1965.

(561/25) Un accord de représentation réciproque en matière d'appareillages de lutte contre l'incendie, extincteurs et pulvérisateurs a été conclu entre la firme britannique PYRENE C° LTD de Brentford/Mddx (cf. n° 289 p. 28), membre du groupe de Londres CHUBB & SON LTD (cf. n° 430 p. 30), et la compagnie néerlandaise SAVAL APPARATENFABRIEK N. V. de Breda (cf. n° 540 p. 24). Dirigée par M. Z. Y. Sosinski, cette dernière, qui occupe 200 personnes, est passée dernièrement - à la suite du succès d'une offre publique d'achat - sous le contrôle du groupe KON. DIEPENBROCK & REIGERS N. V. (DRU) d'Uit.

Depuis 1967, le groupe de Londres est présent en Belgique, à travers sa filiale CHUBB & SON'S LOCK & SAFE C° LTD, avec une filiale à Liège, l'entreprise de coffres-forts CHUBB-FRAIGNEUX SA (anc. ETS LAURENT FRAIGNEUX SA), dont il vient de porter le capital à FB. 25 millions pour en assurer l'expansion.

(561/25) La firme allemande de pièces détachées et roulements pour tracteurs à chenilles et machines agricoles TRACTORTECNIC-GEBR. KULEN-KAMPPF GmbH & C° KG de Brême (cf. n° 343 p. 20) a rationalisé ses intérêts en Italie à travers son holding suisse INTERTRAC AG (Zug) en fusionnant les entreprises industrielles de Castelvetro di Modena TRACTORPRESS SpA et ITALTRACTOR-I. T. M. SpA. La seconde (anc. TRACTORTECNIC ITALIANA SpA), société absorbante, a porté en conséquence son capital à Li. 312 millions. La première avait été créée en 1964 par INTERTRAC, et son capital initial de Li. 1 million avait été élevé en plusieurs étapes à Li. 150 millions.

La firme de Brême a une affiliée en France, SOFREST Sarl (Lingolsheim/Haut-Rhin).

(561/25) Spécialiste à Cologne de radiateurs au gaz et à l'infra-rouge, installations de séchage, etc . . . , la compagnie SCHWANK GmbH a conclu un nouvel accord de coopération avec l'entreprise américaine HUPP CORP. de Cleveland/O. (cf. n° 559 p. 31), membre du groupe mécanique WHITE CONSOLIDATED INDUSTRIES INC. (cf. supra).

Propriété des héritiers de M. Günter Schwank, le partenaire allemand (capital de DM. 1 million) réalise avec 200 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 8 millions. Il a une société-soeur, INGENIEUR-BÜRO GÜNTER SCHWANK ERBEN (Köln-Niehl).

(561/26) Des négociations en cours entre les groupes français STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA et allemand MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 560 p. 41) ont pour objet la cession par le premier au second d'une partie de sa participation directe à Paris dans la S.I.G.M.A. -STE INDUSTRIELLE GENERALE DE MECANIQUE APPLIQUEE SA (cf. n° 535 p. 23). Cette participation a récemment été portée de 46,76 % à 54,96 % par rachat de l'intérêt de 8,2 % qu'y détenait la compagnie ALSTHOM SA (cf. n° 533 p. 34), et il s'y ajoute une participation indirecte, à travers le holding UFINER SA, de 20,12 %.

Spécialisée dans les équipements hydrauliques, matériels d'injection et moteurs diesel, S.I.G.M.A., qui emploie 1.650 personnes dans ses usines de Vénissieux et Villeurbanne/Rhône, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 70 millions.

(561/26) Nouvellement formée en Suisse pour la prise de participations dans des entreprises du secteur mécanique et plastique, la compagnie RUFRAM GmbH de Zug (capital de FS. 50.000) l'a été par des intérêts allemands portés par MM. Franz Michael Reiners (70 %) et Franz Reiners (Berg/Enkelenz) pour le solde.

Ce dernier est associé gérant de l'entreprise de machines-outils A. MONFORTS MASCHINENFABRIK & EISENGIESSEREI (Mönchengladbach) et de sa filiale IBG MONFORTS & REINERS (Rheydt-Giesenkirchen), et il est également animateur à Mönchengladbach des firmes GEBRÜDER SUCKER et FRANZ MÜLLER MASCHINENFABRIK KG (affiliée à la précédente), toutes intéressées à Francfort dans la firme de promotion à l'exportation de machines et installations textiles complètes UNIONMATEX-EUROPÄISCHE TEXTILMASCHINEN-UNION GmbH (cf. n° 533 p. 23).

(561/26) Filiale de vente à Munich de l'entreprise italienne de lunetterie FRATELLI LOZZA SpA de Calalzo di Ladore/Belluno (cf. n° 466 p. 25), la société LOZZA GmbH (capital de DM. 20.000) s'est dotée elle-même d'une filiale à Vienne, LOZZA GmbH (capital de Sch. 100.000), que gère M. Fernando Jovenitti.

(561/26) Des intérêts autrichiens portés par M. & Mme Peter Zimmer (Kufstein) ont été à l'origine à Paris de l'entreprise de mécanique PETER ZIMMER FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), sous la gérance de M. J.P. Pupin (La Celle-St-Cloud/Yvelines), actionnaire pour 5 %.

(561/26) Une association nouée entre les compagnies NOUVELLES CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE PRECISION-N.C.I.P. SA de Paris (cf. n° 264 p. 19) et SOMAREC SA (Marseille), a donné naissance, au siège de la première, à la société financière HAUSSMANN-INVEST SA (capital de F. 100.000), que préside M. Jean-Pierre Ferretjans.

EDITION

(561/27) Les maisons d'édition allemande VDI-VERLAG GmbH (Düsseldorf) et britannique PETER PEREGRINUS LTD (Stevenage/Hertford) se sont associées pour la publication d'une revue bimestrielle et bilingue de technique marine, "MT-Meerestechnik/Marine Technology".

Le partenaire allemand (capital de DM. 0,75 million), contrôlé par l'Association allemande des ingénieurs VEREIN DEUTSCHER INGENIEURE (VDI) e. V. (Düsseldorf), occupe 200 personnes et publie principalement des livres et revues technico-scientifiques.

(561/27) La maison d'éditions techniques et littéraires ECON VERLAG GmbH (Düsseldorf), qui appartient à MM. Ernst Barth von Wehrenalp (majoritaire) et Friedrich Vogel - par ailleurs associé majoritaire de la société HANDELSBLATT GmbH ZEITUNGS- & ZEITSCHRIFTENVERLAG de Düsseldorf (quotidien économique "Handelsblatt") - a décidé de renoncer à l'accord de coopération dont le principe a été adopté en septembre 1969 (cf. n° 531 p. 32) avec quatre autres groupes d'édition allemands coiffant ensemble une trentaine de maisons et réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 250 millions.

Devant se matérialiser par la création d'une société holding, cette coopération avait déjà été amorcée grâce notamment à un échange de participations entre deux des partenaires, le groupe HOLTZBRINCK - qu'anime M. George von Holtzbrinck (cf. n° 553 p. 28) et dont le chef de file est la société STUTTGARTER HAUSBÜCHEREI GmbH - et la firme d'éditions littéraires et lexicographiques DROEMERSCHER VERLAGSANTALT TH. KNAUR NACHF. (Munich), propriété de M. Willy Droemer, les deux autres partenaires étant le groupe d'éditions animé par M. Ernst Leonhard (cf. infra) - dont le pivot est le club du livre DEUTSCHE BUCHGEMEINSCHAFT C. A. KOCH'S VERLAG NACHF. (Darmstadt) - et le HANDELSBLATT.

ECON VERLAG détient depuis peu la licence de la méthode d'enseignement rapide "write and see" mise au point par la compagnie américaine de recherche scientifique, assistance technique et conseil en gestion ARTHUR D. LITTLE INC. de Cambridge/Mass. (cf. n° 312 p. 24), présente en Europe avec une filiale à Zurich, ARTHUR D. LITTLE AG (capital de FS. 150.000), une succursale à Bruxelles et un bureau à Paris.

(561/27) Trois entreprises du groupe d'édition qu'anime à Paris M. D. Filippachi (magazines pour la jeunesse "Salut les Copains", "Mademoiselle Age Tendre", "S. L. C. Hebdo", etc...) ont constitué l'UNION DES EDITIONS MODERNES & C° S. N. C. Sarl (capital de F. 10.000), qui, sous la gérance de M. Jean Hohman, a pour objet la publication de périodiques sur le nautisme, et, accessoirement, la location de bateaux de plaisance.

Les fondatrices en sont LES NOUVELLES EDITIONS MUSICALES MODERNES-N. E. M. M. SA, l'UNION DES EDITIONS MODERNES-U. E. M. Sarl (filiale de la précédente) et le CLUB OLYMPIQUE Sarl (villages-vacances).

(561/28) Le groupe d'édition de La Haye NEDERLANDSE DAG-BLADUNIE N. V. (cf. n° 511 p. 26), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Fl. 118, 79 millions, allègera sa gestion financière en fusionnant en septembre 1970 deux de ses publications, les quotidiens d'Amsterdam "Algemeen Handelsblad" et de Rotterdam "Nieuwe Rotterdamsche Courant" (ensemble 110.000 exemplaires), dont les différents services sont intégrés depuis 1964 (cf. n° 279 p. 34).

(561/28) Aux termes d'un accord conclu en République Fédérale entre le groupe d'édition de Gütersloh C. BERTELSMANN VERLAG KG (cf. n° 556 p. 25) et le groupe animé par M. Ernst Leonhard (cf. supra), le premier détiendra à compter de juillet 1970 un intérêt de moitié dans le club du livre DEUTSCHE BUCH-GEMEINSCHAFT C. A. KOCH'S VERLAG NACHF. de Darmstadt (cf. n° 531 p. 32).

ELECTRONIQUE

(561/28) Déjà présent aux Pays-Bas avec une filiale à Heerenven, TEKTRONIK HOLLAND N. V. (cf. n° 409 p. 30), que dirige M. L. L. Mayhew et qui est spécialisée dans les oscilloscopes, le groupe américain d'appareillages électroniques et électriques de contrôle scientifique, électro-optique, médicaux, etc... TEKTRONIX INC. (Beaverton/Oregon) a installé à La Haye une filiale industrielle, TEKTRONIX-DATATEK N. V. (capital autorisé de Fl. 2, 5 millions), qui se consacrera, sous la direction de M. Ramses Chaffey, aux équipements périphériques pour ordinateurs.

(561/28) Le renforcement du réseau commercial chez les Six (cf. n° 553 p. 30) du groupe britannique de composants électroniques et accessoires pour télécommunications BOWTHORPE HOLDINGS LTD (Crawley/Sussex) aura pour pivot une société de portefeuille aux Pays-Bas, BOWTHORPE INTERNATIONAL N. V. (Breda) au capital autorisé de Fl. 1 million. Dirigée par MM. Peter Bowthorpe, Oscar Raiser et Heinrich A. W. Kabel, celle-ci aura le contrôle direct de trois filiales, HELLERMANN NEDERLAND N. V. (Breda), HELLERMANN BELGIUM SA (Ixelles-Bruxelles) et HELLERMANN ELETRICA SpA (Padoue) - les deux dernières en association paritaire avec des intérêts locaux, à savoir C. R. T. SA en Belgique et EURO-MATIC SpA en Italie.

Le groupe de Crawley a récemment conclu avec le groupe américain DATA PACKAGING CORP. (Cambridge/Mass.) une association sanctionnée par la création au Royaume-Uni de la société HELLERMANN DATA PACKAGING LTD, chargée de la distribution, en Europe notamment, de boîtes à rubans magnétiques pour enregistrement de données pour ordinateurs.

(561/29) Le groupe d'appareils de mesure et contrôle VDO TACHOMETER WERKE ADOLF SCHINDLING GmbH de Francfort (cf. n° 539 p. 25) s'est doté à Londres d'une filiale de représentation, VDO INSTRUMENTS LTD (capital de £ 1.000).

Propriété des héritiers de M. Adolf Schindling et de Mme Liselotte Linsenhoff-Schindling, la fondatrice (capital de DM. 15 millions), qui emploie 6.500 personnes, possède des intérêts en Suisse, Autriche, Pays-Bas, France (en association avec la SA DES ETS. ED. JAEGER de Levallois-Perret/Hts-de-Seine), Etats-Unis, Brésil, Union Sud-Africaine, Inde, Australie, etc... En Grande-Bretagne, elle était déjà liée par un accord de coopération et de licence avec le groupe SMITHS INDUSTRIES LTD (Londres).

(561/29) C'est la société commerciale et financière suisse TATOUR SA de Zug (capital de FS. 0,8 million) qui a souscrit en République Fédérale l'augmentation de DM. 0,2 à 0,5 million du capital de la société THERMO-APPARATEBAU GmbH (Hoffnungsthal-Lehmbach).

La société suisse est filiale du groupe suédois d'appareils de contrôle électronique pour chauffage et ventilation ainsi que vannes de contrôle TOUR AGENTURER A/B (Stockholm-Johanneshov). En juillet 1969, elle avait fondé aux Pays-Bas l'entreprise THERMO-APPARATEN N. V. (Alphen a. d. Rijn), au capital de Fl. 250.000.

(561/29) La firme italienne de composants électroniques (diodes, semi-conducteurs, etc...) S. G. S. -STA GENERALE SEMICONDUKTORI SpA d'Agrate Brianza/Milano (cf. n° 550 p. 32) a confié sa représentation générale aux Pays-Bas à l'entreprise d'Amsterdam NIJKERK'S HANDELSONDERNEMING N. V. (cf. n° 441 p. 20).

Filiale absolue depuis 1969 (cf. n° 519 p. 27) du groupe ING. C. OLIVETTI & C° SpA (Ivrea), S. G. S. avait jusqu'ici pour agent dans le pays la firme de La Haye RODELCO N. V., qui représente le groupe américain FAIRCHILD CAMERA & INSTRUMENT CORP. de Palo Alto/Cal. (cf. n° 536 p. 30), ancien actionnaire de S. G. S.

(561/29) Propriété de la compagnie allemande ERNST SIEGLIN-FAMILIENGESELLSCHAFT, l'entreprise d'appareils de mesure, régulation, commande, contrôle, etc... J. C. ECKARDT AG (Stuttgart-Bad Cannstadt), qui réalise avec 1.700 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 50 millions, s'est donnée à Paris une filiale quasi-absolue, ECKHARDT Sarl (capital de F. 300.000), que gère M. Gunter Sieglin (associé symbolique).

EMBALLAGE

(561/29) Filiale du groupe de New York PHILIP MORRIS INC. (cf. n° 556 p. 37), la compagnie d'emballages MILPRINT INC. (Milwaukee/Wis.) a conclu en République Fédérale un accord d'assistance avec l'entreprise de matériels d'emballage KALLE AG de Wiesbaden (cf. n° 523 p. 34), filiale du groupe chimique de Frankfurt-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 560 p. 22).

ENGINEERING

(561/30) Des intérêts belges - portés par les compagnies GERA-GENERAL ENGINEERING RESEARCH & APPLICATIONS Sprl de Woluwe-St-Lambert (cf. n° 482 p. 24), CENZAD Sprl (Berchem-Ste-Agathe) ainsi que par MM. Arthur Mertens et Etienne Vandroogenbroeck - néerlandais, portés par M. Johannes Stenhorst, ainsi que britanniques, portée par MM. Laszlo Both et Thomas Gordon Cooper (14,3 % chacun), ont été à l'origine en Belgique de la firme d'engineering FIELD ENGINEERING SA (Woluwe-St-Lambert) au capital de FB. 0,7 million, que préside M. T. G. Cooper.

(561/30) La CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK FIVES SA de Paris (cf. n° 554 p. 25) négocie la prise du contrôle absolu de sa filiale d'exploitation BABCOCK ATLANTIQUE SA en y acquérant la participation de la compagnie CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE SA (Paris), récemment (cf. n° 540 p. 24) ramenée de 38 % à 12 %, BABCOCK & WILCOX en ayant racheté une partie avant sa fusion avec la CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE FIVES-LILLE CAIL SA.

FINANCE

(561/30) La firme de brokers de New York DREYFUS CORP. (cf. n° 554 p. 29) a présidé à la création à Paris de la compagnie DREYFUS MANAGEMENT INTERNATIONAL FRANCE Sarl (capital de F. 20.000). Gérée par M. J. P. Delorme (actionnaire pour 80 %), celle-ci a pour objet le placement en France des certificats des Fonds DREYFUS FUND INC. (New York) et THE DREYFUS INTERCONTINENTAL INVESTMENT FUND N. V. (Curaçao).

(561/30) Le réseau VEUKA de vente de certificats de Fonds d'investissements allemands et étrangers s'est enrichi à Francfort de la société VEUKA GESELLSCHAFT FÜR VERMÖGENSVERWALTUNG & KAPITALVERKEHR GmbH & Co KG, dont les gérants sont MM. Kirch et Lehner. Celle-ci a eu pour fondatrices (avec 25 % chacune) les banques de Bochum WESTFALENBANK AG (membre du groupe QUANDT et affiliée au groupe B. A. S. F. -BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen) avec son affiliée pour 25 % ALLGEMEINE BANKGESELLSCHAFT AG (Francfort), de Francfort HARDY & Co GmbH (cf. n° 559 p. 37) et de Munich NEUVIANS, REUSCHEL & Co KG (cf. n° 491 p. 28).

Fondatrice en 1959 de la première société VEUKA à Munich, dont elle a le contrôle absolu, cette dernière est également intéressée dans les sociétés-soeurs de celle-ci à Düsseldorf (fondée en commun avec la WESTFALENBANK et son affiliée pour 50 % BANKHAUS POENSGEN, MARX & Co de Düsseldorf), à Karlsruhe (commune avec la BADISCHE BANK de Karlsruhe) et à Stuttgart (en association avec la HANDELS- & GEWERBEBANK HEILBRONN AG de Heilbronn et la BANKHAUS H. ANSELM & Co KG de Stuttgart).

(561/31) La création dans le Nord de la République Fédérale (cf. n°s 517 p. 28 et 526 p. 28 notamment) d'un établissement destiné à assurer le financement de crédits publics en concurrence avec d'autres instituts comme la WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (Düsseldorf et Münster) entrera dans la voie des réalisations à compter du 1er juillet 1970, après le vote d'une législation appropriée par la Diète du Land de Basse-Saxe, lequel fera apport à cet établissement de ses participations dans la branche.

Du nom de NORDDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (et non pas NIEDERSACHSEN BANK GmbH comme prévu à l'origine), celui-ci sera contrôlé 60/40 par le Land et la NIEDERSÄCHSISCHE SPARKASSEN- & GIROVERBAND de Hanovre (organisme central des caisses d'épargne du Land de Basse-Saxe). Il reprendra les actifs et passifs - représentant à fin 1969 un total cumulé au bilan de l'ordre de DM. 17 milliards - des instituts de Hanovre NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (cf. supra), HANNOVERSCHE LANDESKREDITANSTALT (qui restera Division sous ce nom) et sa société-soeur NIEDERSÄCHSISCHE WOHNUNGSKREDITANSTALT-STADTSCHAFT, ainsi que de Brunswick BRAUNSCHWEIGISCHE STAATSBANK - y compris son Département "Caisse d'épargne-logement" BRAUNSCHWEIGISCHE LANDESSPARKASSE qui restera Division autonome sous ce nom.

(561/31) Née en 1969 à Genève (cf. n° 505 p. 30) pour promouvoir en Europe le développement de la technologie dans un certain nombre de secteurs de pointe (énergie nucléaire, cryogénie, électro-chimie, calcul numérique, lasers, etc.), la société financière et de portefeuille SCIENTA-SCIENTIFIC ENTERPRISE ASSOCIATES SA (capital de FS. 750.000), que préside M. Ronald H. Grierson, vice-chairman du groupe GENERAL ELECTRIC & ENGLISH ELECTRIC COS. LTD (Londres), un de ses fondateurs (cf. n° 553 p. 24), a pris plusieurs initiatives chez les Six.

1) Ouverture à Bruxelles d'un bureau central de liaison dirigé par M. Christofer R. E. Brooke; 2) Prise à Milan d'une participation minoritaire dans la firme d'appareillages scientifiques STA. APPARECCHI ELETTRICI & SCIENTIFICI S. A. E. S. GETRER SpA (cf. n° 551 p. 23), dont le capital vient d'être porté en deux étapes de Li. 500 à 1.350 millions; 3) Constitution à Luxembourg d'une filiale de portefeuille, SCIENTA HOLDINGS SA (capital autorisé de \$ 10 millions, dont \$ 680.000 libérés), dont les fondateurs ont été trois de ses autres actionnaires de Londres : S.G. WARBURG FINANCE & DEVELOPMENTS LTD, GLYN MILLS & C° et ROTHSCHILD NOMINEES LTD; 4) Ouverture de négociations en France et en République Fédérale pour l'acquisition de participations dans des entreprises d'équipements périphériques pour calculateurs ou d'électro-optique.

(561/31) Membre à Luxembourg du groupe KREDIETBANK SA de Bruxelles et Anvers (cf. n° 556 p. 28), la compagnie de portefeuille FINIMTRUST SA (cf. n° 559 p. 37) a présidé à la création auprès d'elle du Fonds de placement CRESCENT INTERNATIONAL FUND SA (capital autorisé de \$ 5 millions) avec sa filiale de rachat CRESCENT INTERNATIONAL REALISATIONS SA (\$ 80.000).

Les promoteurs de ce Fonds - dont la gestion est assurée par la filiale EDINBURGH SECURITIES (BERMUDA) LTD du groupe AMERICAN TRUST C° LTD (Edinburgh) - ont été notamment les compagnies AMERICAN TRUST C° LTD, EDINBURGH FUND MANAGERS LTD (filiale du précédent), FIELDING, NEWSON-SMITH & C° de Londres (cf. n° 464 p. 30), HALLGARTEN & C° (New York) et COOPERS & LYBRAND (New York).

(561/32) La NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Hanovre (cf. n° 546 p. 24) et la BRAUNSCHWEIGISCHE STAATSBANK de Brunswick (cf. n° 549 p. 32) se sont assurées conjointement - sous l'égide de la BANKHAUS MARTENS & WEYHAUSEN de Brême (cf. n° 465 p. 22), dont les associés se sont défaits d'une partie de leur participation - un intérêt de 44 % dans le capital (DM. 16,5 millions) de la banque de Brême NORDDEUTSCHE KREDITBANK AG (cf. n° 555 p. 28), et elles envisagent la rétrocession ultérieure d'une partie de cet intérêt à la BREMER LANDESBANK.

NORDDEUTSCHE KREDITBANK, dont le total au bilan s'est monté fin 1969 à près de DM. 1 milliard, est intéressée pour un peu plus de 25 % dans la BANKVEREIN BREMEN AG (Brême), la BANKHAUS RUDOLF LÖHR KG (Hanovre) et l'IBERO-AMERIKA BANK AG de Brême (30,8 %) - laquelle est intéressée à son tour à Panama dans la BANCO ALEMAN-PANAMENO SA (100 %) et à Bogota dans la CORPORACION FINANCIERA COLOMBIANA (0,15 %). A l'étranger, elle possède une affiliée directe à Singapour, DEVELOPMENT BANK OF SINGAPORE LTD.

NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBANK a récemment participé à la création de la société d'informatique DATENVERARBEITUNGS GmbH DER NIEDERSÄCHSISCHEN SPARKASSENORGANISATION (Hanovre), en association avec la NIEDERSÄCHSISCHE SPARKASSEN- & GIROVERBAND (Hanovre) et la BREMER LANDESBANK (Brême), sa filiale à 50 % aux côtés de la ville de Brême et du Land de Basse-Saxe pour 25 % chacun.

(561/32) Spécialiste de placements dans le transport maritime et notamment d'achats de navires - avec pour agent d'affrètement la firme de Hambourg UNIMAR SEETRANSPORT GmbH (cf. n° 474 p. 31) - le Fonds de placement INTERNATIONAL SHIPPING FUND (Panama) a confié sa représentation en République Fédérale à la firme indépendante ICS CAPITAL SERVICES GmbH de Francfort (avec succursales à Düsseldorf, Munich, Berlin, Sarrebruck, Hambourg, etc...) au capital de DM. 20.000, que gère M. Franz Wilhelm Kohlrantz.

(561/32) Créée en 1969 à Luxembourg par des intérêts canadiens et américains portés notamment par MM. Stalney Kruger (Toronto), Marvin A. Hodges (Miami/Fla.) et Roland Schäfer (Francfort), la firme de placement en valeurs mobilières FIRST NATIONAL INVESTMENT CORP. SA s'est donnée une filiale à Amsterdam, FIRST NATIONAL INVESTMENT CORP. (NEDERLAND) N. V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Edward J. Markus (Miami/Fla.), président de la fondatrice.

(561/32) Les banques d'Amsterdam PIERSON, HELDRING & PIERSON (cf. n° 548 p. 28) et OYENS & VAN EEGHEN N. V. (cf. n° 484 p. 25) se sont données une filiale commune de gestion de portefeuille, ADMINISTRATIEKANTOOR CLAIMINDO N. V. (Amsterdam) au capital de Fl. 100.000, que dirige M. Okke Suurenbroek. Leurs participations respectives y sont de 35 % et 30 %, le solde étant détenu par le groupe N. V. RUBBER CULTUURMAATSCHAPPIJ "AMSTERDAM", propriétaire notamment en Indonésie d'exploitations de caoutchouc, huiles, cafés, thé, etc... (cf. n° 346 p. 32), qui ont été nationalisées en 1957.

(561/33) Animé par M. Carlo Pesenti, le groupe de Bergame ITALCEMENTI SpA (cf. n° 556 p.18) a négocié - à travers la société de portefeuille ITALMOBILIARE SpA (cf. n° 471 p. 20) et sa filiale bancaire à Milan ISTITUTO BANCARIO ITALIANO-I. B. I. SpA (cf. n° 556 p. 27) - la prise du contrôle à Monaco de la STE DE CREDIT & DE BANQUE DE MONACO-SOCREDIT SA (capital de F. 10 millions). Celle-ci, que préside M. C. Pomaret, est liée au groupe d'assurances de Turin TORO ASSICURAZIONI SpA (cf. n° 549 p.18).

(561/33) Filiale à Wilmington/Del. de la banque de New York DONALDSON LUFKIN & JENRETTE INC. (cf. n° 447 p. 30), la compagnie DONALDSON LUFKIN & JENRETTE INTERNATIONAL INC. a fermé sa propre succursale de Bruxelles.

Le groupe américain reste cependant présent en Belgique avec une filiale, DONALDSON, LUFKIN & JENRETTE EUROPE SA (Bruxelles).

(561/33) Filiale à Milan du groupe I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA de Turin (cf. n° 556 p.18), la société de portefeuille I. F. I. L. -ISTITUTO FINANZIARIO ITALIANO LANIERO SpA (capital de Li. 1,5 milliard - cf. n° 515 p. 27) a négocié l'absorption de la société de gestion financière de Milan SPA-FIP-FINANZIARIA INVESTIMENTI PIEMONTE SpA (capital de Li. 156 millions).

(561/33) La BANEXI-BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE SA (cf. n° 560 p. 39), filiale à Paris de la B. N. P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA, a présidé à la création à Neuilly/Hts-de-Seine de la société d'études financières et techniques, prises de participation, etc ... STE D'ORGANISATION POUR L'EXPANSION (ORGEX) SA (capital de F. 100.000), que préside M. Gérard Pinon.

(561/33) Filiale à New York du groupe français STE GENERALE SA (cf. n° 559 p. 36), la compagnie d'investissement SOGEN INTERNATIONAL CORP. (cf. n° 491 p. 27) a créé la STE LUXEMBOURGEOISE DE CONVERSION SA (capital de F. Lux. 5 millions).

(561/33) La firme de brokers de New York FAULKNER DAWKINS & SULLIVAN (cf. n° 495 p. 20) a transféré les activités de sa filiale de Paris FAULKNER, DAWKINS & SULLIVAN FRANCE Sarl à sa filiale de Lausanne.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(561/34) La décision prise en 1969 (cf. n° 537 p. 28) par les groupes suisse NESTLE ALIMENTANA SA (cf. n° 558 p. 35) et néerlandais UNILEVER N. V. (cf. n° 558 p. 42) de concentrer leurs intérêts en alimentation surgelée ou glacée dans plusieurs pays européens à travers des filiales communes 25/75 s'est appliquée en Italie au profit de la société de Milan S. A. G. E. S. SpA (cf. n° 551 p. 31) : après avoir absorbé récemment la firme de pêche hauturière de Rome GENEPECA SpA (cf. n° 519 p. 21) - acquise par UNILEVER en 1968 (cf. n° 480 p. 28) du groupe I. F. I. - ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin) - celle-ci a fusionné avec la filiale FINDUS COMMERCIALE SpA (Milan) du groupe suisse (à travers EXPORTRADE SA, anc. FINDUS INTERNATIONAL SA - cf. n° 533 p. 33) et a porté de ce fait son capital à Li. 895 millions.

L'essentiel des intérêts d'UNILEVER en Italie est coiffé par la société UNIL-IT SpA de Milan (cf. n° 551 p. 31), dont le capital a été récemment porté à Li. 5, 23 milliards à la suite de sa fusion avec la firme de parfums, essences et huiles J. & E. ATKINSON SpA (cf. n° 519 p. 21).

(561/34) L'entreprise de spiritueux de Milan DISTILLERIE FRATELLI RAMAZZOTTI SpA (cf. n° 490 p. 32) a présidé à la formation à Cologne d'une affaire de fabrication et négoce de spiritueux et liqueurs, RAMAZZOTTI GmbH (capital de DM. 0, 9 million), que gère M. Roberto Censabella (Milan).

Au capital de Li. 2 milliards, la fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 10 milliards, possède une filiale industrielle en Suisse, RAMAZZOTTI SA de Melano/Tessin (anc. Lugano), dont le capital a été porté en octobre 1969 de FS. 0, 52 à 1 million.

(561/34) Le groupe de spiritueux RICARD SA (Paris) a ramené de 18 % à 6 % son intérêt dans la compagnie CHAMPAGNE MERCIER SA (Epernay/Marne) - en cours de fusion avec la MAISON MOET & CHANDON SA (cf. n° 560 p. 29).

En revanche, il a pris le contrôle absolu à Reims de l'entreprise CHAMPAGNE VICTOR CLICQUOT-PIERRE ANDRE SUCC. SA (capital de F. 1, 8 million), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 9 millions avec une production de 400.000 cols. Il s'est également assuré une participation de 48 % dans la MAISON A. LEPITRE SA (Reims) qui, restant contrôlée à 52 % par M. J. Lepitre, commercialise 600.000 bouteilles par an et réalise un chiffre d'affaires de F. 19 millions. Ces deux affaires appartenaient précédemment à MERCIER, dans les mêmes proportions.

(561/34) L'entreprise de Marseille MINOTERIE & SEMOULERIE REUNIES L. BOURRAGEAS & CIE SA a fait apport de son Département semoulerie (évalué, net, à F. 1 million) à la STE FRANCAISE DE SEMOULERIE SA (Marseille), qui a porté en conséquence son capital à F. 1, 9 million.

(561/35) Affiliée pour 42,95 % à l'entreprise française de charcuterie et conserves STE GEO SA du Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne (cf. n° 315 p. 25), la STE D'ALIMENTATION DE PROVENCE-S. A. P. SA d'Avignon/Vaucluse (capital de F. 12 millions) a fait apport de son usine d'Aubervilliers/Seine-St-Denis (évalués à F. 15,6 millions) à sa filiale STE D'ALIMENTATION PARIS-NORD-S. A. P. N. SA, récemment créée à cet effet. Celle-ci a, en conséquence, porté son capital à F. 12,1 millions. S. A. P., qui garde ses usines d'Avignon, Capdenac/Aveyron et Fenouillet/Hte Garonne, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 64,5 millions.

(561/35) En association notamment avec sa filiale de portefeuille SOFICO-STE FINANCIERE & COMMERCIALE Sarl de Paris (cf. n° 534 p. 25), la compagnie FROMAGERIES BEL-LA VACHE QUI RIT SA (Paris), membre du groupe FIEVET (cf. n° 548 p. 30), s'est donnée à son siège deux filiales-cadres, SOPAIC-STE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES Sarl et SOFIA-STE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE Sarl. Au capital de F. 20.000, celles-ci ont pour gérant M. Bertrand Dufort.

(561/35) La firme allemande de négoce de gros de vins et alcools JAKOB GERHARDT (Nierstein ub Mainz) a installé à Paris une filiale commerciale et d'exploitation de débits de boissons, JAKOB GERHARDT-FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), gérée par MM. G. Thiel et J. P. Bohmer.

(561/35) La représentation en République Fédérale des vins et spiritueux de la firme française ETS CHAUVENET Sarl (Nuits-Saint-Georges/Côte d'Or) sera dorénavant du ressort de la société "F. CHAUVENET" WEINHANDELS GmbH (Francfort), nouvellement constituée au capital de DM. 40.000 avec pour gérant M. Henri-Jean Kiveliovitch.

INDUSTRIE DU JOUET

(561/35) Une association 51/49 entre la firme de Florence EDISON GIOCATTOLO et le holding suisse FASCIAN SA (Roveredo) a donné naissance à Paris à la société EDISON GIOCATTOLO FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), qui, sous la gérance de M. G. Ferri, propriétaire de la fondatrice, a pour objet la fabrication et le négoce de jouets (fusils, revolvers, etc...) et bimmeloterie.

(561/35) La manufacture britannique de jeux (modèles réduits d'automobiles "Matchbox", pistes "Superfast", etc...) LESNEY PRODUCTS & C° LTD (Hachney Wick/Londres) a ouvert à Anvers une succursale dirigée par M. Raymond Truwant et compétente pour l'UEBL.

Exportant ses fabrications dans une centaine de pays par l'intermédiaire d'un réseau d'agents généraux, la fondatrice a une filiale en Australie, et elle a pris en 1964 le contrôle de son distributeur à New York, FRED BRONNER CORP.

(561/36) L'accord de licence et d'échange de know-how conclu fin 1969 (cf. N° 545 p. 38) entre les entreprises de jeux de sociétés et éducatifs américaine MILTON BRADLEY C° (Springfield/Mass.) et allemande FRANKEN PLASTIK VERTRIEBS GmbH de Fürth (anc. FRANKEN PLASTIC VERTRIEBS GmbH & C° KG - cf. N° 547 p. 18) a été resserré avec l'acquisition du contrôle majoritaire de la seconde par la première, au prix de \$ 2,622 millions payables par versements échelonnés jusqu'en 1973.

Le partenaire américain, dont les ventes nettes ont atteint \$ 72,85 millions en 1969, a récemment acquis aux Etats-Unis la firme de jouets plastiques pour fillettes AMSCO INDUSTRIES INC. (Warminster/Pa.), venue compléter les activités de ses filiales SOUTH BEND TOY MANUFACTURING C° INC. de New York (jeux de croquet, voitures d'enfants, etc ...) et PLAYSKOOL INC. de Chacago/Ill. (anc. PLAYSKOOL MANUFACTURING C° - cf. N° 490 p. 35), que représente en République Fédérale la firme indépendante EUROTOY KG (Soest).

Le partenaire allemand (capital de DM 3,6 millions) comptait jusqu'ici parmi ses associés MM. Richard Schönwasser, propriétaire gérant de l'entreprise de génie civil R. SCHÖNWASSER GmbH HOCH- & TIEFBAU de Fürth (cf. N° 547 p. 18), Josef Dotzauer, Heinz Jaidler et Karl Mühlner, et elle était commanditée par la firme FRANKEN-PLASTIK GmbH de Fürth (première du nom). Il réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 8 millions, notamment sous la marque "Plasticant".

METALLURGIE

(561/36) La compagnie américaine de dispositifs métalliques ou plastiques pour fermeture (valves et soupapes) d'aérosols PRECISION VALVE CORP. de Yonkers/N. Y. (cf. N° 549 p. 38) a installé à Milan une filiale commerciale, PRECISION VALVE ITALIA Srl (capital de Li. 10 millions), présidée par M. Albert R. Perry Jr. et dirigée par M. Eduardo Flores.

La fondatrice a une filiale en République Fédérale, DEUTSCHE PRECISIONS-VENTIL GmbH de Hattersheim (cf. N° 340 p. 21), ayant le contrôle en France de la société VALVE PRECISION Sarl (Bois Colombes/Hts-de-Seine).

(561/36) Un accord de coopération industrielle et commerciale dans la fonderie de bronze pour compteurs et appareils de mesure volumétriques a été conclu aux Pays-Bas entre l'entreprise d'Utrecht N. V. METAALINDUSTRIE HEYCOP N. V. (animée par M. J. de Haas et occupant 155 personnes) et la société de Groenenkau/Utrecht N. V. EERSTE STICHTSCHE KOPERGIETERIJ & MACHINEFABRIEK ESKEM (cf. N° 305 p. 27).

Connue pour ses compteurs à eau "Holland", celle-ci, qui occupe 45 personnes, appartient depuis 1962 au groupe CIE GENERALE DES CONDUITES D'EAU SA de Liège (cf. N° 545 p. 18), affilié indirect du groupe français CIE DE PONT A MOUSSON SA (cf. infra).

(561/37) Il entre dans les intentions du groupe sidérurgique KORF INDUSTRIE- & HANDELS GmbH & C° KG de Baden-Baden (cf. N° 548 p. 31) d'étoffer ses intérêts aux Etats-Unis avec la construction en 1971 d'une seconde aciérie dans la région de New Orleans.

Le groupe allemand, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à DM 400 millions environ en 1969, compte porter d'ici 1971 sa capacité d'acier brut à 1,5 million de t./an grâce à deux autres projets d'aciéries, l'un sur la Mer du Nord (Pays-Bas ou République Fédérale), l'autre en Bavière. Aux Etats-Unis, il a récemment mis en service l'aciérie de 400.000 t./an environ de sa filiale à 75 % GEORGETOWN STEEL CORP. (Georgetown/S. C.), où son associée pour le solde est le groupe de Cleveland/O. MIDLAND ROSS CORP. (également son partenaire à égalité dans l'aciérie de 450.000 t./an que construit la HAMBURGER STAHLWERK GmbH). Il y détient également le contrôle à 80 % de l'entreprise de transformation TRANS-CO-TRANSAMERICAN STEEL CORP. (High Point/N. C.) et celui de ses sociétés soeurs ANDREWS WIRE CORP. (Georgetown/S. C.) et NATIONAL SPRINGS CORP. (Highpoint).

(561/37) L'entreprise suisse de mobilier métallique de bureau BAUER SA (capital de FS O,6 million), qu'anime à Zurich M. Paul Kuenzle, s'est donnée une filiale en France, BAUER Sarl (Boulogne/Hts-de-Seine) au capital de F. 20.000. Avec pour gérant M. Roger Lefebvre (Viroflay/Yvelines), celle-ci a pour objet la fabrication, vente et réparation de coffres-forts.

(561/37) Le principe d'un regroupement décidé entre la manufacture de compteurs d'eau et canalisations en fonte de Liège CIE GENERALE DE CONDUITES D'EAU SA (cf. N° 545 p. 18) et la société de portefeuille de Bruxelles SA BERINGEN (anc. CHARBONNAGES DE BEERINGEN - cf. N° 441 p. 6) renforcera les intérêts dans la première compagnie absorbante, du groupe français CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (en cours de fusion avec la CIE DE SAINT-GOBAIN SA - cf. N° 555 p. 27), actionnaire de ces deux sociétés pour (directement ou indirectement) 25 % et 44 % respectivement.

La société de Liège (usines principales à Liège et Ciney) possède un important département de travaux publics (pose de canalisations, béton précontraint, etc ...) et dispose d'intérêts en Belgique, France, Pays-Bas, Autriche, etc ... Son contrôle de fait appartiendra en fin de compte pour 49 % au groupe français qui lui aura entre temps consenti divers apports, dont des participations de 25 % et de 15% dans les compagnies FORGES & LAMINOIRS DE JEMAPPES SA (Jemappes/Hainaut) et LIMBOURG-MEUSE SA de Bruxelles (anc. CHARBONNAGES LIMBOURG-MEUSE SA - cf. N° 439 p. 35).

(561/38) Comptant parmi ses actionnaires les groupes CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (cf. N° 557 p. 15), MARINE FIRMINY SA (cf. N° 560 p. 34) et SIDELOR-MOSELLANE SA (cf. N° 533 p. 35) pour 20 % chacun, la compagnie métallurgique française DAVUM SA de Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine (cf. N° 519 p. 32) a négocié l'absorption de ses filiales (absolues) STE DE GESTION IMMOBILIERE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS SA (cf. N° 487 p. 29) et INCO FRANCE SA.

(561/38) Les compagnies métallurgiques de Mannheim BROWN, BOVERI & CIE AG (cf. N° 553 p. 25) et de Francfort VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG (cf. N° 556 p. 31) ont négocié la mise en commun de leurs activités de fabrication et vente de câbles, canalisations, fils blancs et isolés au sein d'une filiale 51/49 qui, au capital de DM 40 millions, réalisera avec 4.500 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 300 millions.

La première, membre du groupe suisse BROWN, BOVERI & CIE AG de Baden/Argovie (cf. N° 558 p. 18), apportera au nouvel ensemble sa filiale RHEINISCHE DRAHT- & KABELWERKE GmbH de Cologne (capital de DM 2,1 millions) et les activités dans le domaine du cuivre de sa filiale ISOLATION GmbH de Mannheim (capital de DM 2 millions). La seconde, filiale à 86,7 % du groupe germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. N° 557 p. 24), lui apportera son usine de Mannheim (exploitée par une succursale à l'enseigne SÜDDEUTSCHE KABELWERKE), son usine de fils de Gustavburg/Hesse ainsi que l'entreprise VDM-INCA LACKDRAHT GmbH de Bischofsheim/Gross-Gerau (capital de DM 7,2 millions), dont elle a depuis peu le contrôle absolu pour y avoir repris à la compagnie de New York PHELPS DODGE COPPER PRODUCTS CORP. son intérêt de moitié.

(561/38) Décidée récemment (cf. N° 556 p. 32), l'absorption par la CIE EUROPEENNE DE FERRAILLES NOVAFER SA (Paris) de quatre de ses filiales est devenue effective. Il s'agit de ETS. A. PELLERIN SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (actifs évalués bruts à F. 7,2 millions), CIE INTERNATIONALE DES FERRAILLES A. RIBIER SA de Gennevilliers/Hts-de-Seine (F. 6,9 millions), STE COMMERCIALE & IMMOBILIERE DES PONTEAUX SA de Toulouse/Hte Garonne (F. 1 million) et SAMOSOL SA de Paris (F. 0,5 million).

La compagnie absorbante a, en conséquence, porté son capital à F. 34,2 millions, et transféré son siège à Levallois-Perret.

(561/38) Le groupe public de Rome I. R. I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (cf. N° 555 p. 20) poursuit sa réorganisation (cf. N° 559 p. 33) au profit de l'entreprise de fonderie pour mécanique lourde de Brescia STABILIMENTI DI SANT'EUSTACCHIO SpA (cf. N° 499 p. 24). Le contrôle à 60 % de celle-ci, détenu jusqu'ici par le holding FINMECCANICA SpA, a été transféré à la société de portefeuille de Rome FINSIDER-STA FINANZIARIA SIDERURGICA SpA (cf. N° 509 p. 35), contrôlée elle-même à 54,7 % par I. R. I.

PETROLE

(561/39) L'entreprise américaine MID-CONTINENT SUPPLY C° (Forth Worth/Texas) a enrichi ses intérêts en Europe de la société de Bruxelles MIDCO BELGIUM SA (capital de FB. O, 25 million), dont elle partage le contrôle avec ses filiales MIDCO DEUTSCHLAND GmbH (Celle), MIDCO NEDERLAND N. V. (La Haye) et MID-CONTINENT SUPPLY C° (U.K.) LTD (Londres). Présidée par M. Gunther E. Wolf (Londres), la nouvelle affaire a pour objet toutes opérations de courtage pétrolier.

(561/39) Une association paritaire nouée entre les groupes C. F. P. - CIE FRANCAISE DES PETROLES SA, THE BRITISH PETROLEUM C° LTD (cf. n° 557 p. 31) et WESTINGHOUSE ELECTRIC C° (cf. n° 560 p. 26) ainsi que le groupement d'intérêt économique D. E. E. P. (Paris) a donné naissance à Hamilton/Bermudes à la firme d'équipement et de mise en production de champs de pétrole en eaux profondes SUBSEA EQUIPMENT ASSOCIATED LTD-S. E. A. L., que préside M. Louis R. Ramette (C. F. P.).

Les principaux membres du D. E. E. P. sont les compagnies COMEX-CIE MARITIME D'EXPERTISE SA, STE EUROPEENNE DE PROPULSION-S. E. P. SA (cf. n° 535 p. 21), THOMSON CSF SA (cf. n° 560 p. 32), BABCOCK ATLANTIQUE SA, SOCEA-EAU & ASSAINISSEMENT SA (cf. n° 559 p. 22), ENTREPOSE SA (cf. n° 554 p. 34), CIE DES MESSAGERIES MARITIMES SA (cf. n° 552 p. 42), ERAP, etc ...

(561/39) Filiale paritaire en République Fédérale des groupes de New York MOBIL OIL C° (à travers MOBIL OIL AG de Hambourg - cf. n° 558 p. 23) et d'Essen GELSENBERG AG (affiliée pour 42,5 % au groupe R. W. E. - RHEINISCH-WESTFALISCHE-ELEKTRIZITÄTSWERK AG d'Essen - cf. n° 533 p. 23), la compagnie ERDÖL-RAFFINERIE NEUSTADT GmbH & C° oHG de Neustadt/Donau (cf. n° 365 p. 27) se propose d'investir quelque DM. 350 millions dans la construction d'une usine d'oléfines (200.000 t/an d'éthylène et 100.000 t./an de propylène) ainsi que dans l'extension de ses capacités de raffinage (3,5 millions de t./an actuellement).

Sa production de propylène approvisionnera l'usine d'acrylonitrile que l'entreprise chimique SÜDDEUTSCHE KALKSTICKSTOFFWERKE AG de Trostberg/Obb. (cf. n° 411 p. 21) - filiale 70/30 du holding public VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIEUNTERNEHMUNGEN AG de Bonn (cf. n° 560 p. 40) et du groupe de Francfort-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 560 p. 22) - se propose d'édifier de son côté, au prix de DM. 150 millions, près de Pfaffenhofen selon un procédé du groupe THE STANDARD OIL C° (SOHIO) de Cleveland/O. (cf. n° 539 p. 43).

(561/39) Filiale à Anvers du groupe STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY de New York (cf. n° 558 p. 23), la compagnie ESSO BELGIUM SA a installé à Bruxelles une filiale de courtage et stockage pour tous produits pétroliers, CHANTIER MAZOUT SA (capital de FB. 1 million), que préside M. G. J. Delespinette.

PHARMACIE

(561/40) Les intérêts en Italie (cf. n° 527 p. 32) du groupe chimico-pharmaceutique de Paris LABORATOIRES MIDY SA (cf. n° 547 p. 36) dans la cosmétologie médico-pharmaceutique, biochimie et parfumerie se sont enrichis d'une affiliée à Milan, ACTIFARM SpA (capital autorisé de Li. 150 millions), présidée par M. Roberto Kuster et contrôlée pour moitié par la filiale FARMACEUTICI MIDY SA de Milan (anc. SIFCA SpA) et le holding suisse STE DIFFUSION PHARMACEUTIQUE SA (Fribourg).

MIDY a lancé en 1967 sa gamme de produits cosmétiques et biologiques "Actilane" à travers la société SOCOMEPH SA - transformée depuis en ACTIFARM SA - où il a pour associés minoritaires les LABORATOIRES ROLAND-MARIE SA (Montreuil) et le groupe ETS CLIN-BYLA SA de Paris (cf. infra).

(561/40) Connue pour ses spécialités de thérapeutique cardiovasculaire, la compagnie LABORATOIRE NATIVELLE SA de Paris a conclu à Berlin avec l'entreprise de produits pharmaceutiques à base d'hormones HORMO-PHARMA KG (cf. n° 550 p. 29), qu'anime M. Charles Hainoff (américain résidant en Suisse), un accord aux termes duquel celle-ci distribuera ses fabrications en République Fédérale, tandis que la firme de Milan NATIVELLE SpA (directement contrôlée par le holding de Genève NATIVELLE INTERNATIONAL SA) représentera HORMO-PHARMA en Italie.

La compagnie française a d'autre part conclu un accord de coopération technique avec la compagnie chimico-pharmaceutique britannique BEECHAM GROUP LTD de Brentford/Mddx. (cf. n° 503 p. 33) en vue d'étendre ses activités au domaine des antibiotiques; cet accord a entraîné la prise par le partenaire britannique du contrôle majoritaire des LABORATOIRES SEVIGNE SA (Paris), propriété de M. Langlumé, président et animateur du groupe NATIVELLE.

Ce dernier - qui dispose d'un réseau de correspondants, agents et licenciés couvrant 74 pays et a par ailleurs engagé des pourparlers avec des firmes grecques en vue de l'installation d'un laboratoire à Athènes - s'articule autour de deux sociétés de portefeuille, l'une à Paris, ETS NATIVELLE SA, l'autre à Genève, NATIVELLE INTERNATIONAL SA, toutes deux contrôlées par Mme Goudal ainsi que M. & Mme Langlumé, et affiliées au groupe WIRTH (cf. n° 534 p. 37) à travers la STE CHIMIQUE POINTET-GIRARD SA de Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine (cf. n° 378 p. 34). La première (capital de F. 2, 9 millions) a le contrôle quasi-absolu de la société industrielle LABORATOIRE NATIVELLE (F. 3, 9 millions), qui exploite deux usines à Longjumeau/Seine-et-Marne et Cernay/Ht Rhin et dispose d'une succursale industrielle et commerciale sous son nom à Bruxelles.

La seconde coiffe les intérêts du groupe à l'étranger, à savoir : BIPHAR SA de Genève (commerciale), NATIVELLE SpA de Milan (qui représente notamment la SPRET-STE PARISIENNE DE RECHERCHES & D'EXPANSION THERAPEUTIQUE SA, membre à Gennevilliers/Hts-de-Seine du groupe WIRTH), LABORATORY NATIVELLE LTD de Londres. Elle détient également une participation de 17 % dans l'entreprise canadienne WELKER & C° LTD (Montréal) - qui, formée par plusieurs laboratoires pharmaceutiques français, contrôle la société LYSTER & C° (Montréal).

(561/41) Propriété de la famille allemande Knoll et affiliée pour 25 % à la société pharmaceutique CHEMIE-GRÜNENTHAL AG de Stolberg (filiale de la compagnie DALLI-WERKE MÄURER & WIRTZ de Stolberg), l'entreprise pharmaceutique de Ludwigshafen KNOLL AG CHEMISCHE FABRIKEN (cf. n° 532 p. 40) investira DM. 20 millions environ aux Etats-Unis dans une usine de spécialités cardiaques et circulatoires que construira sa filiale (fondée en 1905) KNOLL PHARMACEUTICAL C° (Orange/N. J.) sur un terrain nouvellement acquis à son siège.

Sixième entreprise pharmaceutique de République Fédérale, KNOLL a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 200 millions. Sur le continent américain, elle est notamment présente avec quatre autres filiales industrielles au Mexique, Brésil, Colombie (travaillant en sous-traitance pour le groupe BOEHRINGER MANNHEIM GmbH), et, depuis peu, en Argentine.

(561/41) Filiale à 64,2 % du groupe RHONE POULENC SA (cf. n° 558 p. 41), la compagnie française A. E. C. -STE DE CHIMIE ORGANIQUE & BIOLOGIQUE SA de Commeny/Allier (cf. n° 535 p. 39) a décidé une simplification de ses intérêts dans le secteur pharmaceutique avec l'absorption de ses filiales à 94,87 % STE DES MARQUES MARINIER SA (Neuilly-sur-Seine) au capital de F. 0,5 million (cf. n° 524 p. 31) et à 94,67 % (dont 46 % à travers la précédente) LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE DU Puits D'ANGLE SA (Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis).

Cette double opération aura pour conséquence une augmentation de son capital à F. 40 millions et l'élévation à 96 % de son contrôle direct sur les LABORATOIRES MARINIER SA (Paris).

(561/41) A l'expiration de la période de protection des brevets couvrant l'oxytétracycline, les groupes français ETS CLIN-BYLA SA (cf. n° 558 p. 39) et américain CHAS. PFIZER & C° INC. (cf. n° 538 p. 31) sont convenus de modifier leur coopération en France portant sur : 1) une option de préférence accordée au premier sur les nouveaux produits du second; 2) la cession pour F. 35 millions au second des intérêts du premier dans leurs filiales communes à Paris LABORATOIRES PFIZER-CLIN Sarl et STE INDUSTRIELLE DE BIOCHIMIE SA (cf. n° 402 p. 32).

(561/41) La firme d'import-export de produits chimico-pharmaceutiques et chimiques KARL O. HELM & C° de Hambourg s'est donnée à Milan une filiale commerciale, HELM ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 40 millions, libéré de moitié), que préside M. H. Schnabel (Hambourg) et dirige M. U. A. Böttcher.

PUBLICITE

(561/41) Le groupe de publicité, marketing et relations publiques SPADE & ARCHER INC. de New York a ouvert à Milan, sous la direction de M. Alvin Sklower, une succursale de la filiale suisse SPADE & ARCHER AG (Zug), récemment créée au capital de FS. 120.000.

(561/42) La compagnie suisse de conseil publicitaire CENTRE D'INFORMATION & DE PUBLIC RELATIONS-CIPR SA (Genève) a enrichi ses intérêts chez les Six d'une affiliée (15 %) à Bruxelles : CENTRE D'INFORMATION & DE RELATIONS PUBLIQUES-"CIPR-BELGIQUE" SA (capital de FB. 1 million), dont M. R. Gabriel (actionnaire pour 2 %) a été nommé président et M. Christian Le Clerq (15 %) administrateur délégué.

La fondatrice est présente à Paris avec le CENTRE D'INFORMATION & DE RELATIONS PUBLIQUES CIPR SA (capital de F. 200.000), que préside M. Georges Larche, et à Munich avec le CENTRE D'INFORMATION & DE PUBLIC RELATIONS GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Joachim Kommer.

(561/42) Récemment créée à Paris au capital de F. 2.000, l'agence TEAM INTERNATIONAL Sarl (photo-reportages, publicité photographique, etc..) l'a été par la firme de New York TEAM LTD pour 20 %, le solde allant à MM. René Ascoli (Paris) et Michel Mercier (Viroflay/Yvelines), gérant, à raison de 40 % chacun.

TEXTILES

(561/42) Représentée aux Pays-Bas par la firme VENDOR N. V. (Heemstede), la manufacture américaine de vêtements spéciaux et imperméables en "Dracon" HOWE & BAINBRIDGE INC. (Boston/Mass.) a conclu à Enschede une association paritaire industrielle et commerciale avec le groupe K. N. T. U. -KON. NED. TEXTIEL-UNIE N. V. (cf. n° 556 p. 39). Le cadre en sera la société BAINBRIDGE EUROPE N. V. (Haaksbergen) au capital de Fl. 800.000, compétente pour l'ensemble du marché européen.

(561/42) Nouvelle filiale à Rome (cf. n° 557 p. 26) du groupe de New York BANKERS TRUST C° (cf. n° 560 p. 36), la BANKERS TRUST FINANZIARIA SpA a pris une participation minoritaire dans le groupe de confection textile CONFITEX SpA de Castelfranco Veneto (cf. n° 351 p. 31), dont elle placera prochainement les titres dans le public.

Occupant quelque 3.000 personnes et animée par MM. Emilio et Silio Tamaro, CONFITEX (capital de Li. 4 milliards) a de nombreuses filiales ou sociétés-soeurs, notamment PETTINATURA ITALICA SpA, COLORTEX SpA, SILIO TAMARO & FIGLI SpA, ESSE INTERNATIONAL SpA, ESSE GRANDE DISTRIBUZIONE SpA, MAC-MOTO ATTREZZI CASTELFRANCO VENETO SpA, J. B. S. ENGINEERING SpA, HIRVELL ITALIANA SpA, etc...

(561/42) L'entreprise allemande de confection textile STRIWA BEKLEIDUNGSWERKE GmbH de Lichtenfels (capital de DM. 2,7 millions) s'est dotée à Vienne d'une filiale commerciale, STRIWA BEKLEIDUNGSWERKE & C° GmbH (capital de Sch. 100.000), que gère M. Rudolf Wunder (Lichtenfels).

(561/43) Le groupe allemand de confection KLAUS STEILMANN GmbH & C° KG de Wattenscheid (cf. n° 500 p. 38) a acquis du groupe PEEK & CLOPPENBURG de Düsseldorf (cf. n° 522 p. 39) la firme de confection masculine DRESSMASTER-WESTDEUTSCHE BEKLEIDUNGS-WERKSTATTEN KG (fonds de commandite de DM. 4, 5 millions), et il transférera à Herne (320 ouvriers) les fabrications de l'usine exploitée à Mering/Schwab par la filiale DRESSMASTER YOUNG-AUGSBURGER KLEIDER FABRIK GmbH (Mering et Herne) de celle-ci.

STEILMANN, qui escompte pour l'exercice 1970 un chiffre d'affaires de DM. 130 millions environ, a trois principales filiales : BRITTA-MODELLE GmbH (Gelsenkirchen), HOMMEL & KLATT KG (Berlin) et COLETTE GmbH (Berlin).

(561/43) Le groupe néerlandais de lainage et tricots "Scheepjeswol" KON. VEENENDAALSCHÉ SAJET & VIJFSCHACHTFABRIEK v/h NED. D. S. VAN SCHUPPEN & ZOON N. V. de Veenendaal (cf. n° 526 p. 34) a négocié le renforcement de sa position commerciale en Scandinavie avec la prise du contrôle au Danemark de la firme de tricotage MAYFLOWER A/S (Vejle/Jutland). Occupant quelque 30 personnes, celle-ci a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Kr. 3, 8 millions.

(561/43) La représentation en République Fédérale de la bonneterie italienne CALZIFICIO VAIBRUNN SCOLARI & CAMELLINI (Reggio Emilia) est désormais du ressort de la firme DEUTSCHE VAIBRUNN STRUMPFABRIK GmbH (Brammenthal/Heidelberg), nouvellement créée au capital de DM. 100.000 avec pour gérant M. Karl-Heinz Stübinger.

(561/43) Des intérêts suédois portés par MM. H. O. Astrand et H. Sighsten ont été à l'origine à Milan de la firme de création de modèles et stylistes en confection, décoration et ameublement SIGHSTEN INTERNATIONAL Srl (capital de Li. 5 millions), que contrôle le holding suisse INTERCOMFINA SA (Fribourg).

TOURISME

(561/43) Membre du groupe britannique de tourisme et d'informatique BARR & WALLACE ARNOLD TRUST LTD (Leeds), l'agence de voyages WALLACE ARNOLD TOURS LTD a présidé à la création à Cologne de la société INTERNATIONAL HOLIDAY DISCOUNT CLUB VON DEUTSCHLAND GmbH (Cologne), qui vendra en République Fédérale, à travers des agences de voyage locales, des cartes permettant aux adhérents du club animé par le groupe (3 millions de membres en Grande-Bretagne, Scandinavie et Benelux) d'obtenir sur leurs achats dans les magasins affiliés à l'organisation une réduction de 10 %.

TRANSPORTS

(561/45) L'entreprise américaine de transports terrestres, maritimes et aériens PACIFIC INTERMOUNTAIN EXPRESS C° (Oakland/Cal.) a pris pied chez les Six en y installant simultanément deux filiales, l'une à Paris, l'autre à Anvers. La première, P.I.E. TRANSPORT FRANCE Sarl (capital de F. 250.000), qui l'a été en association 50/50 avec M. J.C. Petillon (Le Perreux/Val-de-Marne), a pour gérant M. Pierre Le Saché. La seconde, P.I.E. TRANSPORT N.V. (capital de FB. 1 million), est présidée par M. Louis Jennequin.

(561/45) Une association a été conclue entre les compagnies maritimes CIE MARITIME DES CHARGEURS REUNIS SA de Paris (filiale à 65,6 % du groupe CHARGEURS REUNIS SA - cf. n° 560 p. 45), HAMBURG-SÜDAMERIKANISCHE DAMPFSCIFFFAHRTSGESELLSCHAFT EGGERT & AMSINCK de Hambourg (groupe RUDOLF A. OETKER - cf. n° 559 p. 45) et DART CONTAINER LINE C° LTD de Londres (cf. n° 506 p. 37) pour la création à Port Jersey/New York d'un terminal pour containers. Représentant un investissement initial de \$ 20 millions, celui-ci, qui sera exploité par une filiale commune, GLOBAL CONTAINER SERVICE INC., doit être opérationnel fin 1971.

CHARGEURS REUNIS dessert déjà New York et le Continent Nord Américain au départ de la Méditerranée par l'intermédiaire de la FABRE LINE. De son côté, HAMBURG-SÜD le fait au départ de l'Australie et la Nouvelle-Zélande à travers la COLOMBUS LINE INC. (New York). Pour sa part, DART CONTAINER LINE, qui a été créée début 1969 par la CIE MARITIME BELGE SA (Anvers), THE BRISTOL CITY LINE OF STEAMSHIP LTD (Bristol) et CLARKE TRAFFIC SERVICES LTD (Montreal), a une filiale à New York, DART CONTAINERLINE INC. Ses agents au Benelux sont les firmes AGENCE MARITIME INTERNATIONALE N.V. (Anvers) et HERFURTH N.V. (Rotterdam et Amsterdam).

(561/45) Les liens de coopération pour le remorquage en eaux profondes récemment établis (cf. n° 553 p. 42) entre les groupes maritimes Wm CORY & SON LTD (Londres) et L. SMIT & C°'S INTERNATIONALE SLEEPDIENST N.V. (Rotterdam) se sont matérialisés avec la création à Londres d'une filiale paritaire, SMIT & CORY INTERNATIONAL PORT TOWAGE LTD (capital de £ 500.000), dont M. A. F. Ramsay est directeur, et dont MM. Visc. Leathers, G.D. Green, P.E. van Willigen et W. E. Vietar sont administrateurs.

(561/45) Un accord conclu entre les compagnies maritimes de Brême DEUTSCHE DAMPFSCIFFFAHRTSGESELLSCHAFT "HANSA" (cf. n° 550 p. 46), d'Amsterdam KON. NEDERLANDSCHE STOOMBOTMIJ. N.V. (cf. n° 546 p. 40) et de Madrid EUROMAR S.L. et MARITIMA DEL NORTE SA (cf. n° 474 p. 31) porte sur la construction et l'exploitation en commun de deux navires porte-containers "roll-on-roll-off" de 1.700 t. chacun sur deux services hebdomadaires entre le Nord de l'Espagne et d'une part les Pays-Bas, d'autre part la République Fédérale.

(561/46) Animée par M. Claude Beauchamp et spécialisée en France dans les transports routiers internationaux par semi-remorques, la firme S. T. T. I. -STE DE TRACTION & TRANSPORTS INTERNATIONAUX Sarl (Nogent-sur-Marne) a ouvert à Milan une succursale dirigée par Mme Flora Maja.

(561/46) La compagnie aérienne péruvienne AEROLINAS PERUANEAS-A. P. S. A. (Lima), que préside M. Sanchez Cisneros, a ouvert à Paris une succursale dirigée par M. Tomas de Paramo Cerni (espagnol résidant à Paris).

DIVERS

(561/46) Spécialiste d'appareillages pour laboratoires (filtres à membranes, appareils pour filtration, instruments à mesurer le taux de poussière), substances pour analyses microbiologiques, etc. . . l'entreprise allemande SARTORIUS-WERKE GmbH de Göttingen (capital de DM. 2 millions) s'est associée pour moitié à sa filiale SARTORIUS-MEMBRANFILTER GmbH (Göttingen) pour se donner une filiale à Malakoff/Hts-de-Seine, SARTORIUS FRANCE Sarl (capital de F. 150.000), que gèrent MM. J. W. Reinicke et W. Franken.

(561/46) A l'occasion de l'augmentation à F. 0,5 million du capital de la STE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DE L'OUEST-SEC OUEST Sarl (Puteaux/Hts-de-Seine), la STE IMMOBILIERE ATLANTIQUE SA de Paris s'y est assurée une participation de 24,84 %.

Deux actionnaires de cette affaire, CIE DE PRODUCTION THERMIQUE & DE DISTRIBUTION-C. P. T. D. SA (Puteaux) - filiale à 50,98 % de la S. C. A. C. -STE COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS & DE COMBUSTIBLES SA et affiliée pour 28,99 % à la STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. n° 484 p. 21) - et STE DE CHARBONNAGES P. STEPHAN PERE, FILS & CIE ont maintenu inchangées leurs participations de 46 % et 8 % respectivement, tandis que celle de la firme CENTRAL SANIT SA est revenue à 21,16 %.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. E. C.	P. 40	Clin-Byla	P. 40
Aerolinas Peruaneas	46	Confitex	42
Agache-Willot	21	Cory (Wm)	45
Air Afrique	24	Crescent International Fund	31
Alimentation Paris-Nord	35	Dairy Queen	20
Allis Chalmers	24	Danbros	20
Aluminium Tool	24	Dart Container	45
American Mutual Services	20	Davum	38
Amev	16	Deutsche Bank	21
Ancora Transportversicherung	15	Diks & Coenen	15
Auto Distribution International	15	Donaldson, Lufkin & Jenrette	33
Bakkenist Auerbach	22	Dressmaster	43
B. A. M. Ver. Bedrijven	18	Dreyfus Corp.	30
Banexi	33	Econ Verlag	27
Bank of China	21	Eckardt	29
Bankers Trusts	42	Edison Giocattoli	35
Banque de l'Indochine	17	Entreprises C. F. E. (Cie d')	16
BASF	30	Esso	39
Bauer	37	Ethylox	19
Bekaert	23	Farbwerke Hoechst	29
Belge des Asphaltes & Bétons	16	Fascian	35
Beringen	37	Faulkner, Dawkins & Sullivan	33
Bernard-Lévy	16	Fiat	24
Bertelsmann	28	Field Engineering	30
B. M. P. (Bisch-Marley-Paris)	17	Findus	34
B. N. P.	33	First National Investment	32
Bode (Frits)	18	Fort Montagebouw	18
Boltje & Zonen (R.)	17	Fraikin (Ets)	15
Bolwijk	17	Française des Pétroles	39
Bon Marché (Au)	21	Franken Plastik	36
Bosman-Letters	22	Fromageries Bel	35
Bowthorpe	28	Gamlen	18
B. P.	39	Gelsenberg	39
Butinco	15	Générale (Sté)	33
Braukmann (Heinrich)	44	Générale de Belgique (Sté)	16
Braunschweigische Staatsbank	3-32	Générale de Conduites d'Eau	37
Brown, Boveri	38	Generale Semiconduttori	29
Cabot	18	Geometry Nederland	21
Calzificio Vaibrunn	43	Gerhardt (Jakob)	35
Centre d'Information & de Public Relation	42	Haussmann-Invest	26
Champagne Clicquot	34	Heijmans (Fa. J.)	16
Champagne Mercier	34	Helm (Karl O.)	41
Chauvenet	35		

Howe & Bainbridge	P. 42	Okijn Handelsmij.	P. 21
Hupp	25	Omnium Technique OTH	23
ICS Capital Services	32	Orgex	33
I. F. I. L.	33	Oyens & Van Eeghen	32
Immobilière Atlantique	46	Pacific Intermountain Express	45
Industrielle & Financière Babcock- Fives	30	Pakhoed Holding	44
Interfides	23	Peregrinus	27
International Shipping Fund	32	Pfizer (Chas.)	41
Intersport	20	Pierson, Heldring & Pierson	32
I. R. I.	38	Precem	17
Isorel	16	Précision Valve	36
Istituto Bancario Italiano	33	Psyma France	23
Istituto Finanziario Industriale	33-34	P. T. M.	17
Italcementi	33	Pyrene	25
Jugotanker-Turisthotel	44	Ramazzotti	34
Kalle	29	Rand Electric	24
Knoll	41	Régie Générale de Chemins de Fer & Travaux Publics	17
K. N. T. U.	42	Ricard	34
Kon. Ned. Stoombootmij.	45	Rick & C°	24
Korf	37	Rousselot	19
Kroon-Oil	20	Rufрам	26
Laboratoires Midy	40	Sages	34
Laboratoire Nativelle	40	Saint-Frères	21
Latscha Frankfurt	22	Sarq	24
Lesney Products	35	Sartorius	46
Lozza	26	Saval Apparatenfabriek	25
Luxembourgeoise de Conversion	33	Schürmann (Adolf)	22
Lyonnaise des Eaux	26	Schwab (Friedrich)	21
Maison A. Lepitre	34	Schwank	25
Mannesman	26	Sec Ouest	46
Maritime des Chargeurs Réunis	45	S. E. L. Maduro	44
Marley Tile	17	Sema-Metra International	22-23
Metaalindustrie Heycop	36	Sighsten International	43
Mid Continent Supply	39	S. I. G. M. A.	26
Milton Bradley	36	Smit (L.)	45
Minoterie & Semoulerie Réunion	34	Socredit	33
Mobil Oil	39	Sofia	35
Ned. Dagbladunie	28	Sopaic	35
Nederhorst	44	Spade & Archer	41
Nestle Alimentana	34	Stanwick	23
Nijkerk's Handelonderneming	29	Steenkolen-Handelsvereniging	20
Norddeutsche Kreditbank	32	Steilmann (Klaus)	43
		Tatour	29

Team	P. 42	Ver. N. B. M. Bedrijven	P. 16
Tektronik	28	Versandhaus Mohl	21
Thermo-Apparatebau	29	Veuka	30
Tractortechnik	25		
T. R. W.	25	Wallace Arnold Tours	43
Ugine-Kuhlmann	19	Westinghouse Electric	39
Unilever	34	White Consolidated	24-25
Union des Editions Modernes	28	Zimmer-France	26
Valkenhorst (Van)	44		
V. D. I. Verlag	27		
Verenigte Deutsche Metallwerke	38		
V. D. O. Tachometer Werke A. Schindling	29		
Veenendaalsche Sajat & Vijf- schachtfabriek	43		